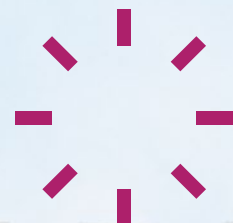
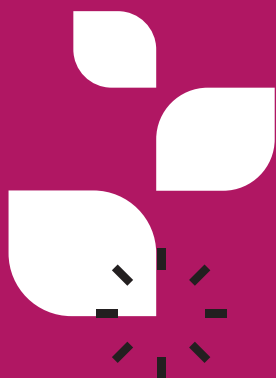




clermont
auvergne
métropole

Rapport d'activité

2022



Édito	03
Les 21 communes de la Métropole	04
Que fait la Métropole ?	06
L'institution à la loupe	08
1/ Ressources et modernisation	10
Relations humaines	11
Stratégie financière	12
Pilotage et performance	13
Usages numériques	14
Actions juridiques et achats	15
Politiques contractuelles et alliance des territoires	16
2/ Dynamiques économique et de l'emploi	17
Emploi, insertion et solidarité	18
Accompagnement des entreprises	19
Enseignement supérieur, recherche et innovation	21
Tourisme et relations internationales	22
3/ Attractivité et ingénierie patrimoniale	23
Sports	24
Culture	26
Ingénierie patrimoniale	28
4/ Aménagement durable du territoire	29
Habitat et politique de la Ville	30
Ingénierie, aménagement et mobilité	32
Urbanisme	34
Projets Métropole intelligente	35
Développement durable et énergie	36
5/ Proximité, relations aux territoires et aux usagers	38
Espace public et proximité	39
Gestion des déchets	41
Cycle de l'eau	43

« Vers un avenir meilleur »

Nous vivons sur un territoire en mouvement, guidés par de fortes ambitions. Cette année a été marquée par un engagement sans faille envers nos objectifs et la mise en pratique de solutions répondant aux défis de notre époque. Témoignant d'avancées significatives dans le développement de notre métropole, d'importants travaux ont été mis en œuvre cette année sur l'ensemble du territoire. Pénibles, mais nécessaires, ces différents chantiers nous permettront à terme de faire de réelles avancées en matière d'écologie, de mobilité et de qualité de vie. Ils nous permettront aussi de nous développer, mais de manière raisonnée, pour demeurer cette métropole harmonieuse qui attire toujours plus de nouveaux habitants.

Un virage s'opère au sein de notre métropole. Elle est le reflet de notre capacité à embrasser le changement et à l'orienter vers un avenir meilleur.



Nous avons déjà fait face de nombreuses fois à des situations difficiles, mais à chaque étape, nous avons su les affronter grâce à notre résilience et à la cohésion de toutes les communes et acteurs de notre territoire.

Les élus et les agents de la Métropole œuvrent quotidiennement pour améliorer la qualité de vie des habitants. Je tiens à les remercier. Nous nous devons d'être dynamiques, réactifs et à l'écoute du territoire et des usagers du service public. Ce rapport d'activité illustre parfaitement un bilan qui place les besoins et le bien-être des usagers au centre de nos politiques.

Je suis convaincu que nous pouvons remporter nos défis et réaliser de grandes choses. Nous en sommes capables ! En tant que collectivité, nous avons les moyens d'agir et je sais que nous pouvons compter sur une énergie collective pour y arriver. Ensemble, faisons de la métropole un territoire qui nous ressemble. Soyons de ceux qui engendrent le changement !

Olivier Bianchi

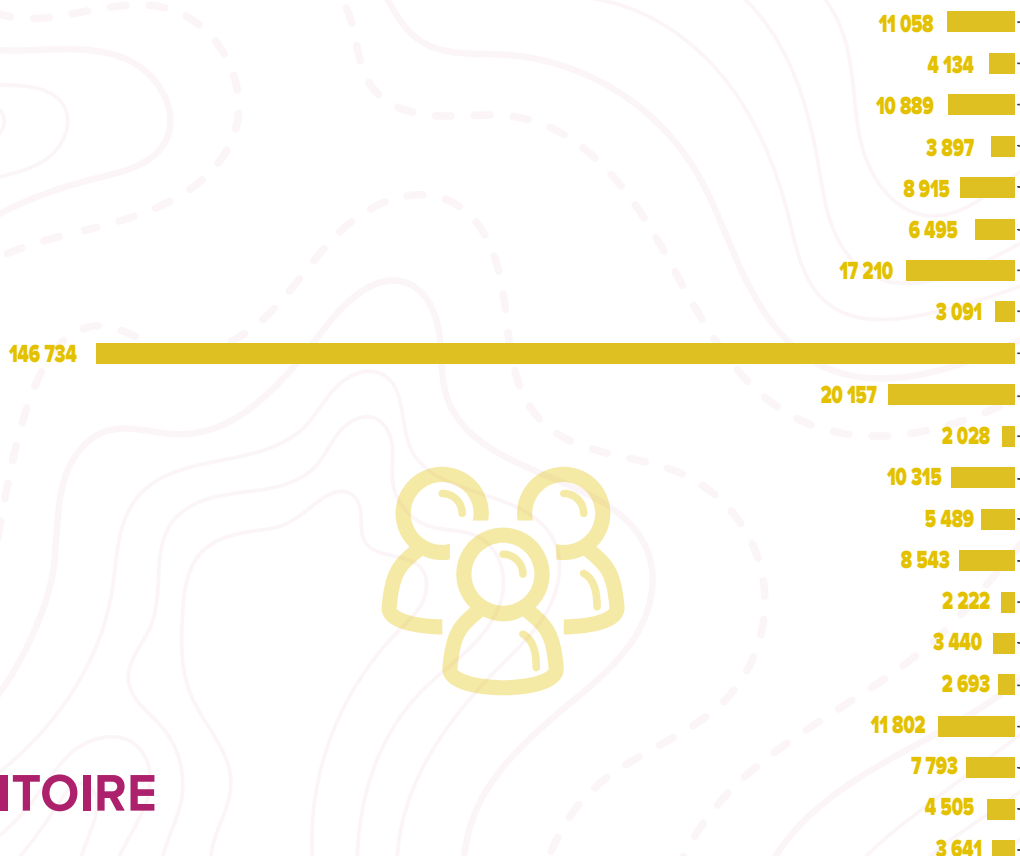
Président de Clermont Auvergne Métropole
Maire de Clermont-Ferrand

21

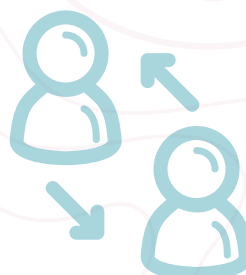
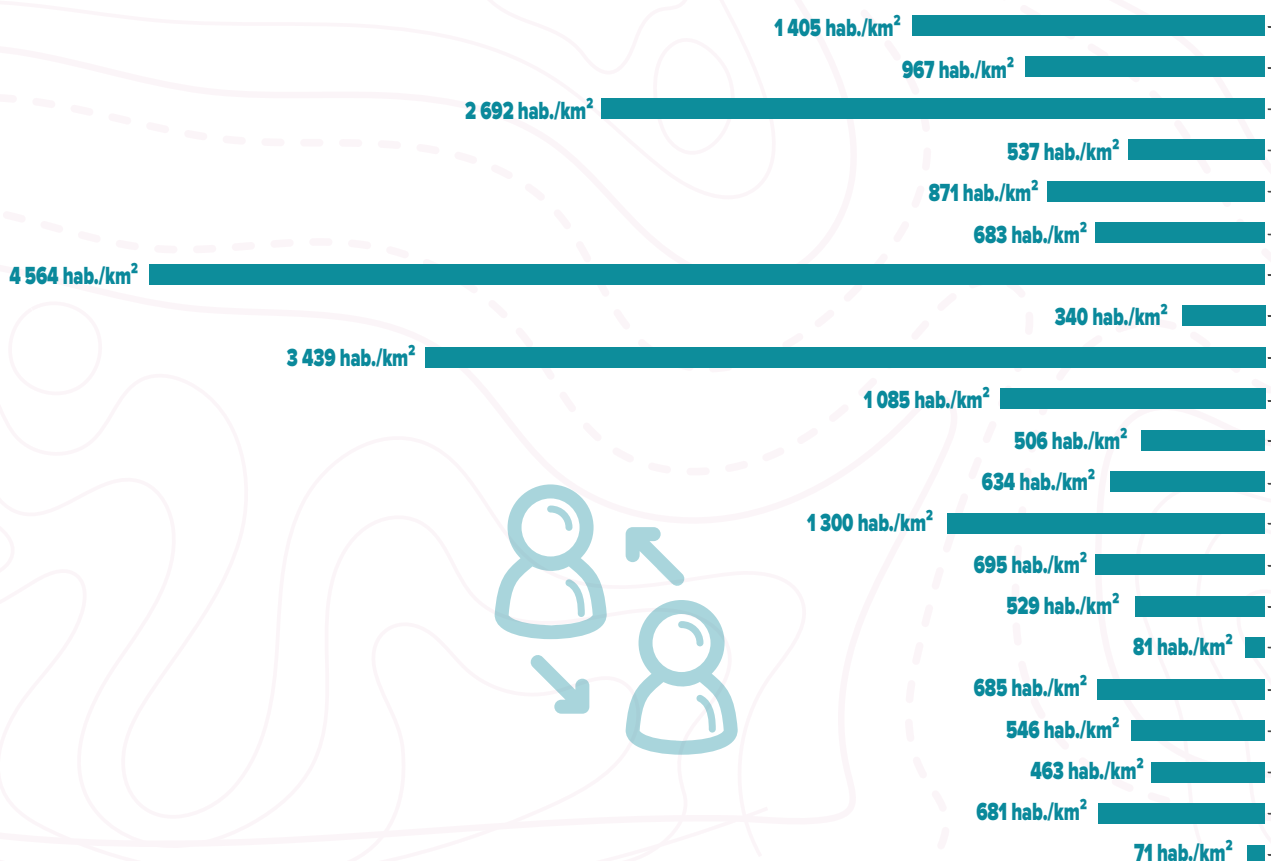
communes de la métropole

PORTRAIT DU TERRITOIRE

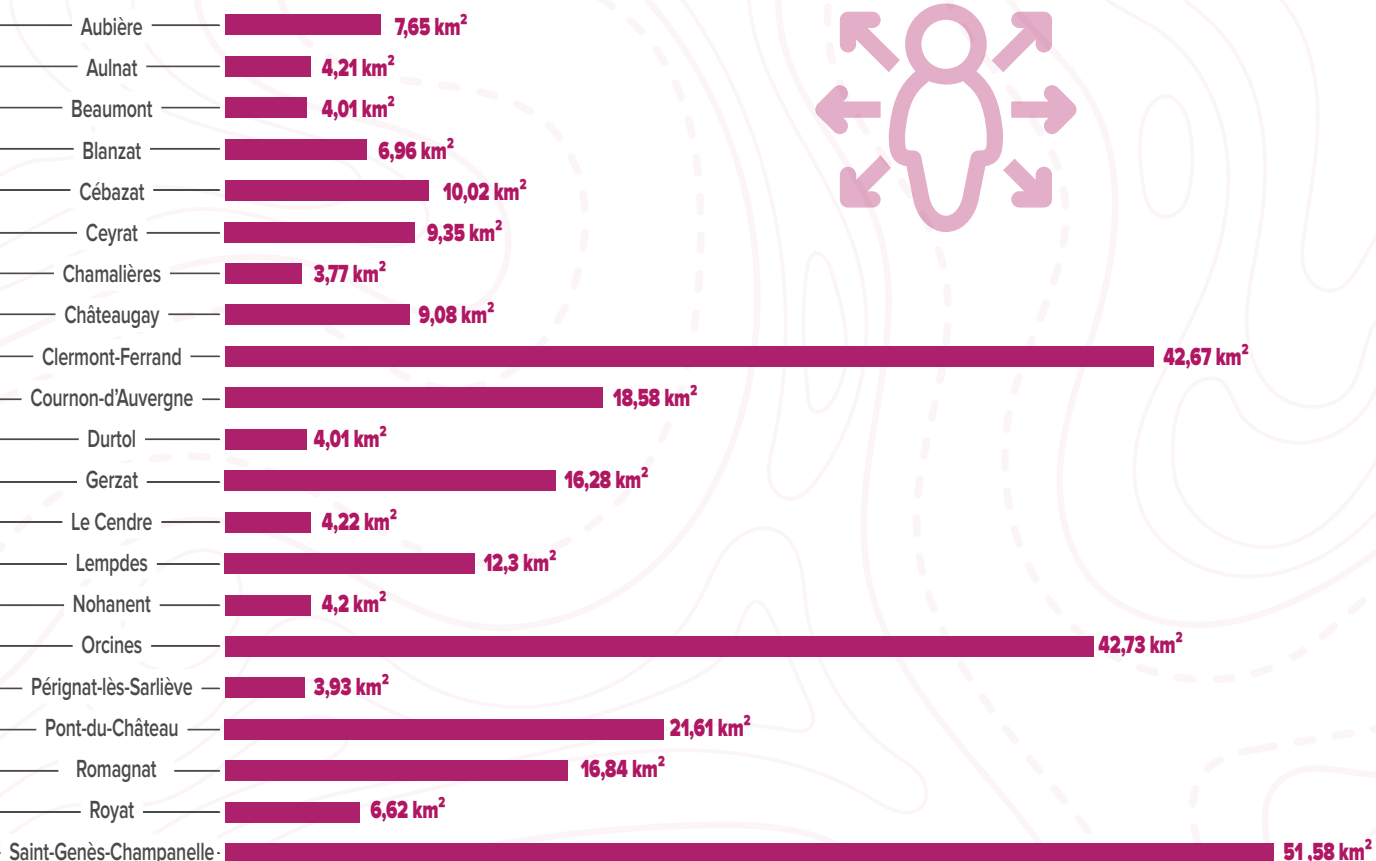
NOMBRE D'HABITANTS



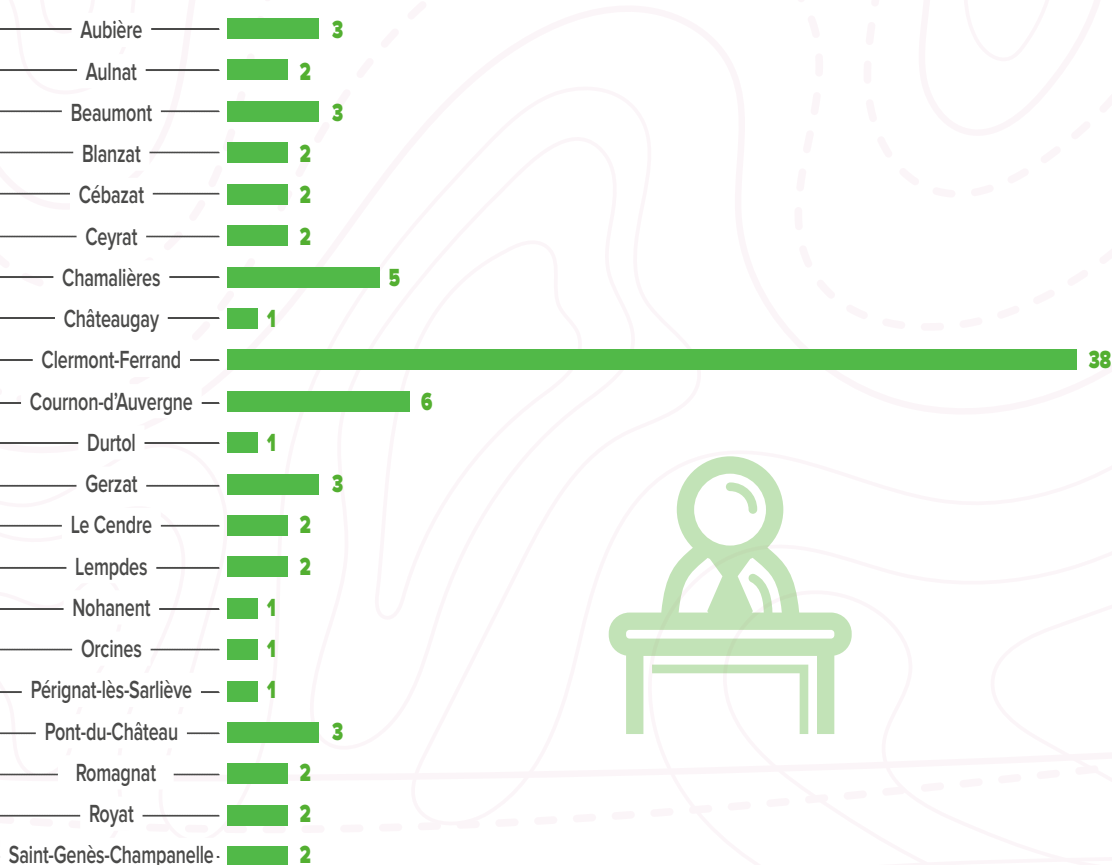
DENSITÉ DE POPULATION



SUPERFICIE



ÉLUS MÉTROPOLITAINS



(Source INSEE 2019)

Que fait la Métropole ?

21 communes, 290 000 habitants, 300 km²

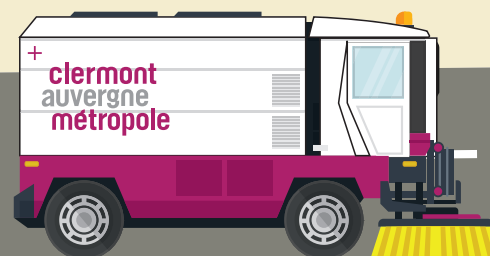
Septembre 2020



LES VOIRIES

La Métropole

- entretient la voirie
- nettoie les espaces publics
- entretient de nombreux espaces verts



L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT

La Métropole

- préserve la qualité de l'air et les espaces naturels
- développe les énergies renouvelables
- coordonne la distribution d'énergie (gaz, chaleur)
- coordonne, accompagne et contribue à la transition énergétique et écologique



LES DÉPLACEMENTS

La Métropole

- développe les transports en commun
- favorise la mobilité sur tout le territoire
- encourage les modes de déplacements doux



LE LOGEMENT

La Métropole

- soutient la construction
- finance le logement social
- renforce l'accès au logement pour tous
- soutient la rénovation thermique et la réhabilitation



LE CYCLE DE L'EAU

La Métropole

- fournit l'eau potable
- gère l'assainissement
- protège les milieux aquatiques
- prévient les inondations

LA COLLECTE DES DÉCHETS

La Métropole

- collecte et traite les déchets
- gère les déchetteries
- encourage le recyclage et la réduction des déchets ménagers



L'URBANISME

La Métropole

- construit le projet global d'aménagement du territoire dans le respect des principes du développement durable
- garantit le respect des règles d'aménagement et d'utilisation des sols



L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La Métropole

- construit et entretient les grands équipements sportifs et culturels
- soutient la lecture publique et assure le fonctionnement des bibliothèques
- assure le fonctionnement des musées
- assure le fonctionnement des équipements nautiques, du stade Gabriel-Montpied, du stade des Gravanches, de la patinoire, du stadium Jean-Pellez et d'Arténium
- soutient les grands événements sportifs et culturels du territoire ainsi que les associations sportives et culturelles
- est en charge du développement touristique
- soutient l'enseignement artistique et assure le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Clermont-Ferrand

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Métropole

- favorise l'insertion et l'entrepreneuriat
- attire les entreprises, accompagne leur installation et leur développement
- soutient l'enseignement supérieur, la recherche l'innovation et les pôles de compétitivité



L'institution, à la loupe

Les organismes politiques

89 conseillers métropolitains

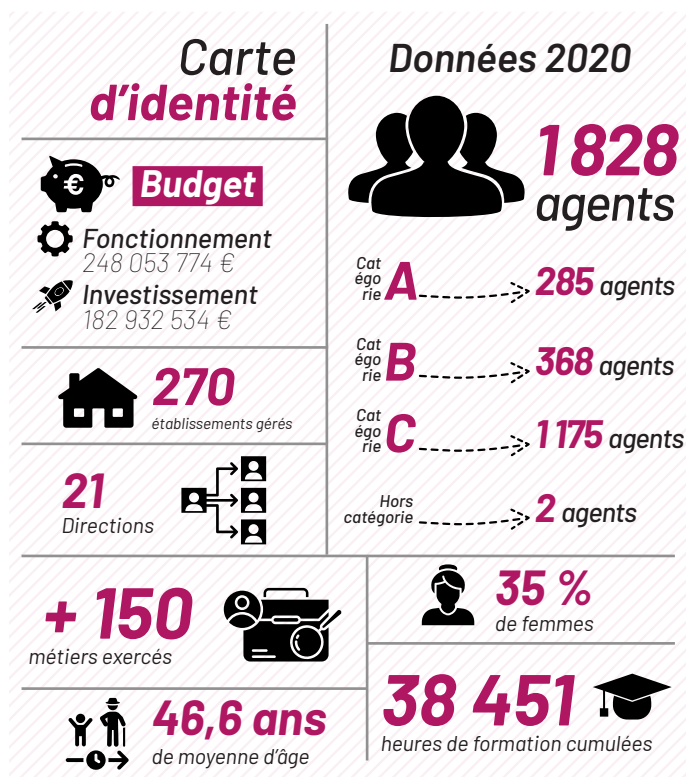
Les conseillers sont élus au suffrage universel direct, lors du scrutin des élections municipales. Le nombre de conseillers et leur répartition par commune privilégie une représentation démographique. Ainsi, le conseil métropolitain se compose de 89 élus dont 41 femmes. Les élus travaillent régulièrement au sein de commissions thématiques et se réunissent une fois par mois pour voter les délibérations permettant d'engager les actions de la communauté.

Un Président

Élu par les conseillers métropolitains, il est le chef de l'exécutif. Il préside les réunions du conseil métropolitain et met alors en œuvre les décisions prises, en s'appuyant sur les services.

Un bureau, 14 Vice-présidents

Les conseillers métropolitains ont élu le Président et 14 Vice-présidents. Ils forment avec 11 autres conseillers délégués, le bureau. Chaque Vice-président est chargé de suivre les actions d'un domaine de compétence. Le bureau se réunit tous les quinze jours pour débattre sur les dossiers, avant qu'ils soient présentés en conseil métropolitain.



Principaux faits historiques DE LA COLLECTIVITÉ

◇ **1967**

Création du Syndicat Intercommunal d'Équipement de l'Agglomération Clermontoise (SIEAC).

◇ **1993**

Création de la COMMunauté de communes de l'Agglomération Clermontoise (COMAC).



**+ clermont
auvergne
métropole**

◇ **2017**

Transformation de Clermont Communauté en Clermont Auvergne Métropole, accompagnant le passage en Communauté Urbaine.

◇ **2018**

Passage de Communauté Urbaine à Métropole.

◇ **1999**

Transformation de la COMAC en Clermont Communauté, accompagnant le passage en Communauté d'Agglomération.

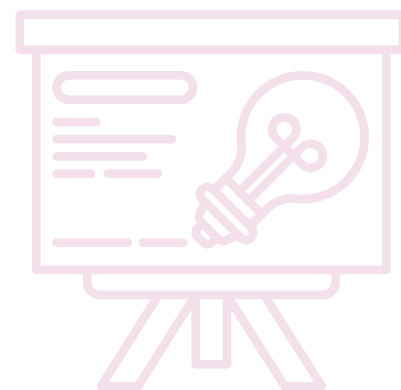
L'organisation



**Président de la
Métropole**



**Directeur général des
services**



**DGA Ressources et
modernisation**



**DGA Dynamiques
économique et de
l'emploi**



**DGA Attractivité
et ingénierie
patrimoniale**



**DGA Urbanisme et
transition écologique**



**DGA Espace public et
proximité**

Direction pilotage
et performance

Direction
accompagnement
des entreprises

Direction
des sports

Direction des projets
de métropole
intelligente

Direction
de l'espace public
et de la proximité

Direction des actions
juridiques et des achats

Direction enseignement
supérieur, recherche,
innovation

Direction
de la culture

Direction du
développement
durable et de l'énergie

Direction gestion
des déchets

Direction des relations
humaines

Direction tourisme et
relations internationales

Direction de l'ingénierie
patrimoniale

Direction
de l'urbanisme

Direction
du cycle de l'eau

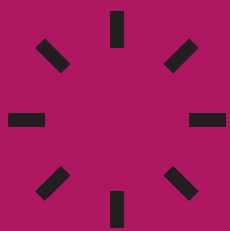
Direction stratégie
financière

Direction emploi,
insertion, solidarité

Direction de l'habitat
et de la politique
de la ville

Direction de l'ingénierie
d'aménagement et de
mobilité

Direction des usages
numériques



01

Ressources, et modernisation

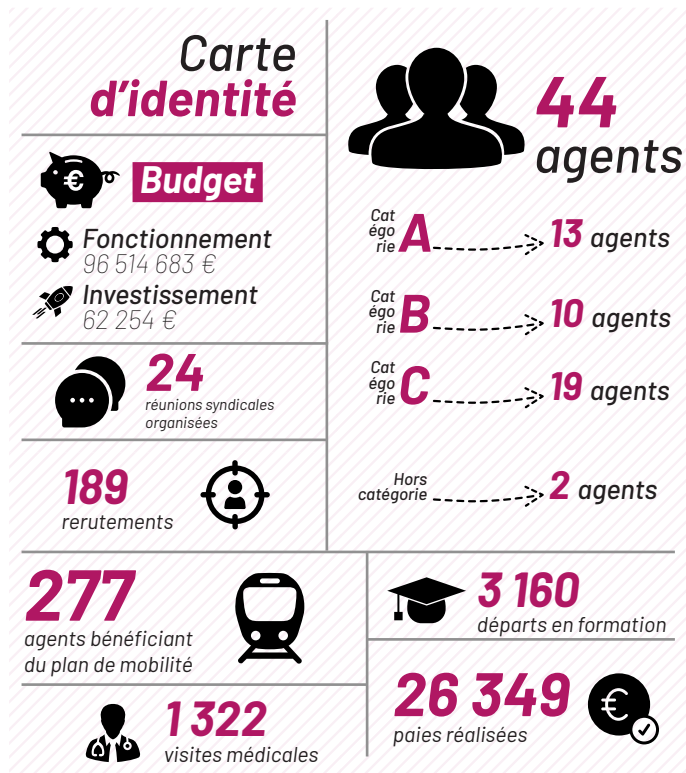




Relations humaines

La Direction des relations humaines a pour missions :

- d'assurer l'accompagnement des agents dans toute leur carrière professionnelle : recrutement, paie, carrière, mobilité interne, formation, reclassement ;
- d'anticiper l'adéquation entre les moyens humains et les besoins de la collectivité par la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et le plan de formation ;
- de garantir avec les Directions opérationnelles les conditions de travail des agents, la santé, la sécurité au travail et l'accompagnement social des agents ;
- de piloter, suivre, maîtriser la masse salariale ;
- de gérer le temps de travail ;
- d'animer le dialogue social et de coordonner les instances paritaires ;
- de servir d'appui et de conseil auprès des agents et des services.



Principaux faits marquants 2022

01

Passage aux 1607 heures au 1^{er} janvier 2022 : mise en œuvre de la refonte du temps de travail.

02

Revue du RIFSEEP, négociations avec les organisations syndicales et mise en œuvre au 1^{er} juillet 2022.



04

Déploiement des actions de Cap Manager, avec notamment les ateliers territoriaux du printemps, la journée des managers.

03

Préparation du lancement du baromètre social.



Perspectives 2023

Démarrage des discussions sur la protection sociale (santé et prévoyance) à l'automne 2023.

Acquisition d'un logiciel recrutement, arrivée d'un nouveau chargé de recrutement et déploiement des actions prévues dans le cadre de la marque employeur permettront de diminuer les tensions sur l'activité au sein du service recrutement.

Analyse des résultats du baromètre social qui donnera lieu à un plan d'actions.

Préparation du nouveau plan de développement des compétences.

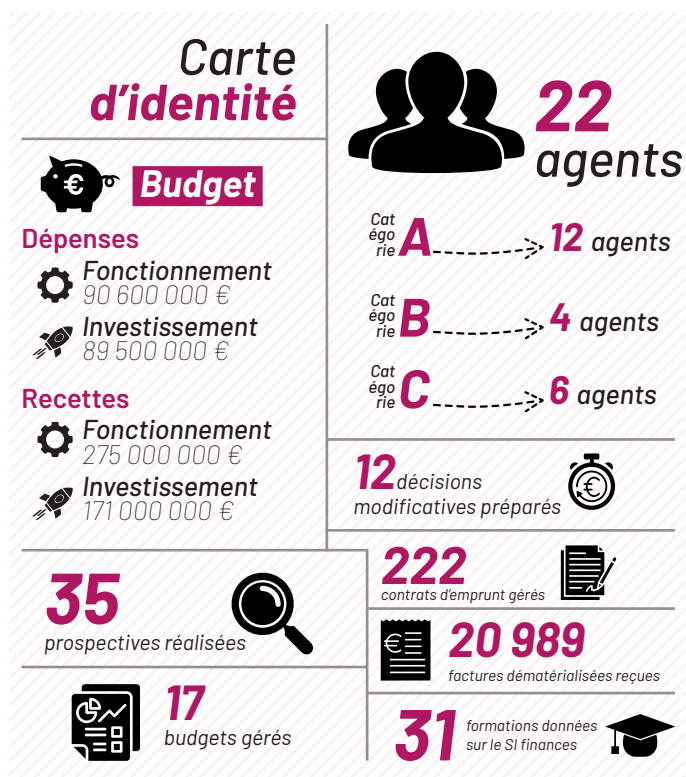
Renouvellement d'une partie de l'équipe paie-carrière et projet d'assurer des permanences sur site au plus près des équipes.

Campagne de dé-précarisation pour les contractuels de la Direction des déchets.

Stratégie financière

La Direction de la stratégie financière a pour missions :

- d'anticiper les besoins et capacités de financement de la Métropole en s'appuyant sur la prospective financière, la programmation pluriannuelle des investissements et l'observation de l'évolution des recettes, notamment fiscales ;
- de préparer et exécuter les budgets avec l'élaboration de la lettre de cadrage, la conduite des travaux de préparation budgétaire et de traduction des orientations dans le rapport annuel préalable au vote du budget, le suivi de l'exécution budgétaire intégrant virements de crédits et préparation des décisions modificatives puis du CFU ;
- de renforcer la solidarité territoriale avec les communes, dans le cadre du pacte financier et fiscal, avec le suivi des AC, de la DSC, la réalisation du diagnostic financier et fiscal, les travaux de l'observatoire fiscal partagé.



Principaux faits marquants 2022

01

Contexte économique très mouvant, complexifiant les travaux de projection financière et de préparation budgétaire, avec des évolutions importantes sur l'énergie, la masse salariale, les taux d'intérêt, les coûts des matières premières.

02

Achèvement du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui a rendu ses conclusions en fin d'année, avec une appréciation favorable sur la gestion comptable et la qualité des informations communiquées aux élus tempérée de quelques inquiétudes sur les trajectoires financières futures et sur les transferts patrimoniaux à finaliser.

03

Traduction de la PPI en opérations budgétaires pour permettre un suivi financier plus fin.



Perspectives 2023

Actualisation de la prospective pour proposer des scénarii ciblés sur le financement des pics d'investissements concentrés jusqu'en 2026, avec des pistes d'économies à rechercher en fonctionnement pour garantir une épargne suffisante. Montée en puissance d'un pilotage financier renforcé, à traduire notamment dans le processus de préparation budgétaire pour 2024 et les années suivantes et le suivi de l'exécution des budgets.

Après déclinaison de la PPI en opérations budgétaires, démarche de test de premières AP/CP ciblées sur des programmes impliquant une programmation de crédits de paiements décalée dans le temps.

Actualisation en conséquence du règlement budgétaire et financier, pour intégrer les modalités de gestion de ces AP/CP, ainsi que du Compte Financier Unique qui se substitue à compter de l'exercice budgétaire 2022 au compte administratif et au compte de gestion.



Pilotage et performance

La Direction du pilotage et de la performance a pour missions :

- d'évaluer les politiques publiques ;
- de développer le dialogue de gestion en interne et le contrôle de gestion externe ;
- de calculer des coûts, notamment ceux des services communs ;
- de gérer la mutualisation des services avec les communes ;
- de développer et mettre en œuvre des outils de pilotage de projets et d'aide à la décision ;
- de promouvoir et mettre en œuvre des méthodes et outils de pilotage transversaux ;
- de sécuriser les données personnelles et informer les services (Délégué à la protection des données mutualisé) ;
- d'insuffler l'innovation et l'amélioration continue au service de l'usager.



Principaux faits marquants 2022

01

Déploiement de la solution de gestion de projets auprès des Directions opérationnelles (DIAM, DUN...) qui permettra un meilleur suivi des projets d'envergure en lien avec la PPI.

02

Évaluation de la politique de collecte des déchets intégrant une grande enquête auprès des usagers (600 répondants).

03

Accompagnement de la négociation d'un avenant structurant au contrat de DSP fibre en lien avec le déploiement du projet InspiRe. Cet avenant permettra de structurer un réseau métropolitain inter-sites et de réaliser des économies de fonctionnement pour les infrastructures de communication.



Perspectives 2023

Création d'une salle de créativité.

Intégration des outils de pilotage issus du système d'information dans le pilotage de la Direction Générale.

Déploiement de la mission « innovation / design de services ».

Intégration du suivi des marchés publics dans l'outil d'aide à la décision.

Préparation de la nouvelle convention de mutualisation des ADS avec la Direction de l'urbanisme.

Renouvellement du marché d'assistance au DPO.

Pilotage des groupes de travail sur les économies de fonctionnement

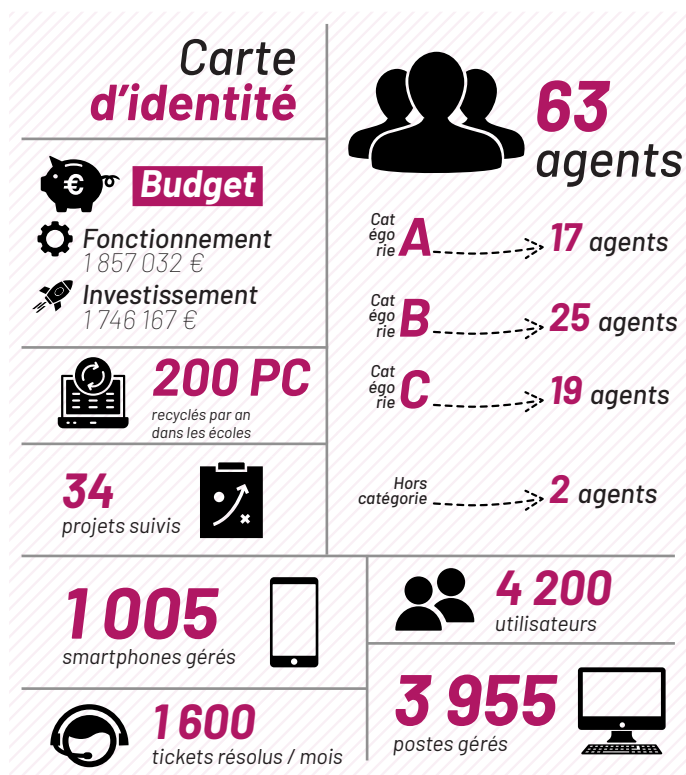
Élaboration d'une cartographie des risques sur la probité.



Usages numériques

La Direction des usages numériques a pour missions :

- de maintenir et exploiter le système d'information afin de satisfaire les critères de qualité de service ;
- de participer à la modernisation de la collectivité en permettant le déploiement de nouveaux usages numériques ;
- d'assurer la sécurisation du système d'information et des données.



Principaux faits marquants 2022

01

Parcours cybersécurité

En juin 2022, les 82 mesures à mettre en œuvre sur les prochaines années (charte des usages numériques, recrutement de personnel, sécurisation des systèmes, communication...) ont été présentées à la Direction Générale.

02

Mise en place du portail de dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) est le portail permettant aux usagers et professionnels de déposer des demandes d'urbanisme.

04

Mise en place de l'infrastructure numérique cible Métropole - VCF

2022 aura vu la fusion des infrastructures informatiques de la Métropole et de la Ville de Clermont-Ferrand permettant de sécuriser les données et de simplifier la mutualisation.

03

Démarrage du Projet Numérique Responsable

Afin de répondre aux nouveaux enjeux écologiques, la DUN a lancé un audit pour identifier les acteurs et pratiques potentielles.



Perspectives 2023

Projet de coordination des travaux : le projet de coordination des travaux sur le domaine public est un programme de transformation numérique ayant pour objectif de faire émerger des synergies entre les différents travaux sur le domaine public afin de limiter la durée des désagréments pour les habitants et d'améliorer la communication.

Déploiement de l'outil de sécurisation des postes de travail : suite à l'audit de sécurité engagé avec l'ANSSI en 2021, le besoin de renforcer la sécurité des postes de travail avec la mise en place d'un service «manager» par un tiers a été identifié. Après une analyse du marché, une solution de détection et réponse des terminaux (EDR), beaucoup plus complète qu'un simple antivirus, a été retenue.

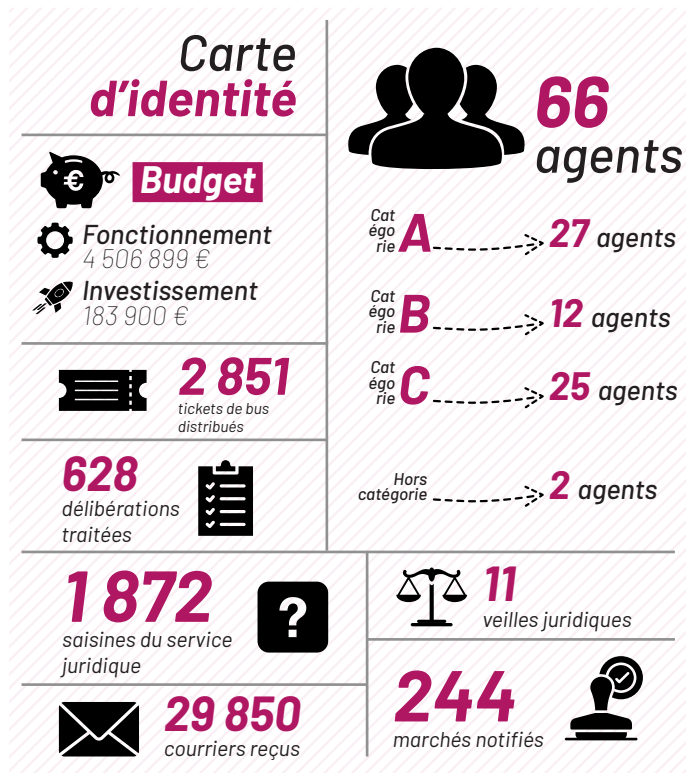
Numérique Responsable : suite au décret pour la loi REEN durant l'été 2021, un groupe de travail sur cette thématique sera mis en place sur l'année 2023 avec les Directions concernées.



Actions juridiques et achats

La Direction des actions juridiques et des achats a pour missions :

- d'assurer la gestion des instances et des services d'administration générale de la Métropole ;
- de conseiller les services sur leur politique achat et passer les procédures de marchés publics ;
- de sécuriser juridiquement les actes et politiques de la collectivité ;
- de renforcer la solidarité territoriale par la mise en œuvre de services communs.



Principaux faits marquants 2022

01

Adoption du SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables) en décembre 2022 permettant de valoriser les bonnes pratiques et la durabilité du service de la commande publique.

02

Accompagnement de dossiers stratégiques comme InspiRe (conventionnement, commission d'indemnisation des commerçants...), candidature Capitale Européenne de la Culture, soutien ACC-M...

03

Travail sur l'espace d'accueil physique de la Métropole ainsi que sur les synergies entre l'accueil et le courrier. Cette nouvelle méthode de travail permet un service à l'usager renforcé et de meilleure qualité.



Perspectives 2023

Poursuite des projets engagés :

restructuration de l'accueil, poursuite de la dématérialisation complète des assemblées, déploiement du SPASER, reprise des formations juridiques et commandes publiques, poursuite de la montée de version POI.

Retour fonctionnement hors crise : volonté de lissage et de coordination de l'activité pour un fonctionnement plus apaisé de la Direction.

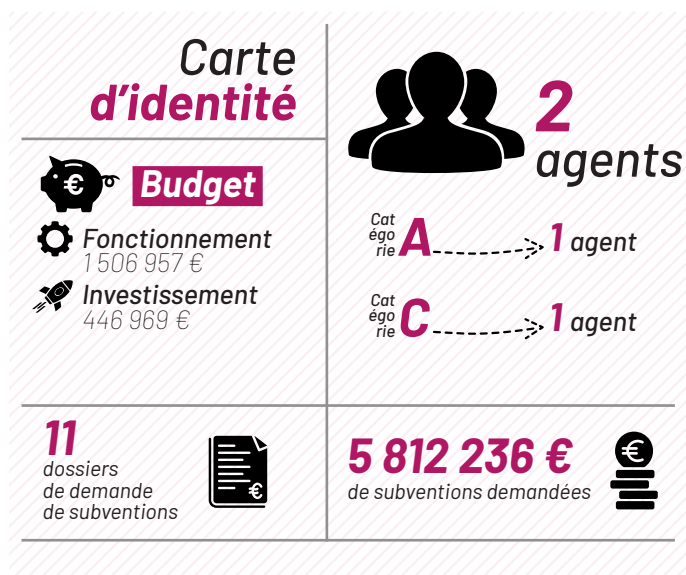
Rééquilibrage des marchés : les perspectives « commande publique » qui étaient relativement défavorables en raison des éléments conjoncturels qui ont eu une influence importante sur les prix devraient à terme revenir à un état plus conforme au rééquilibrage du marché même si les effets de la volatilité des prix de certaines matières premières devraient encore se faire sentir sur le moyen terme.

Modernisation de l'affranchissement avec passage à un affranchissement dématérialisé pour certains types de courriers : simplicité d'utilisation pour les services et baisse des coûts.

Politiques contractuelles et alliance des territoires

La Direction des politiques contractuelles et alliance des territoires a pour missions :

- de mettre en oeuvre et suivre les politiques contractuelles
- de développer des partenariats avec les territoires voisins (contrat de partenariat avec le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, contrats de réciprocité avec le Parc Naturel Régional Livradois-Forez et Saint-Flour Communauté).



Principaux faits marquants 2022

01

Signature de la convention «Opération de revitalisation du territoire» avec l'État, la Métropole et 17 communes de la Métropole.

02

Vote du Contrat Territorial de Développement Durable du Territoire avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

03

Participation à la réflexion «Demain le Grand Clermont», lancée par le PETR du Grand Clermont dont les élus décideront, suite à cette initiative, de réviser le Schéma de Cohérence Territoriale.



Perspectives 2023

Finalisation et signature du Contrat Plan État-région (CPER) 2021-2027.

Mise en oeuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Signature d'une convention de partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand.

Participation financière au projet de rénovation du Château de Montlosier, siège du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

02

Dynamiques économique et de l'emploi

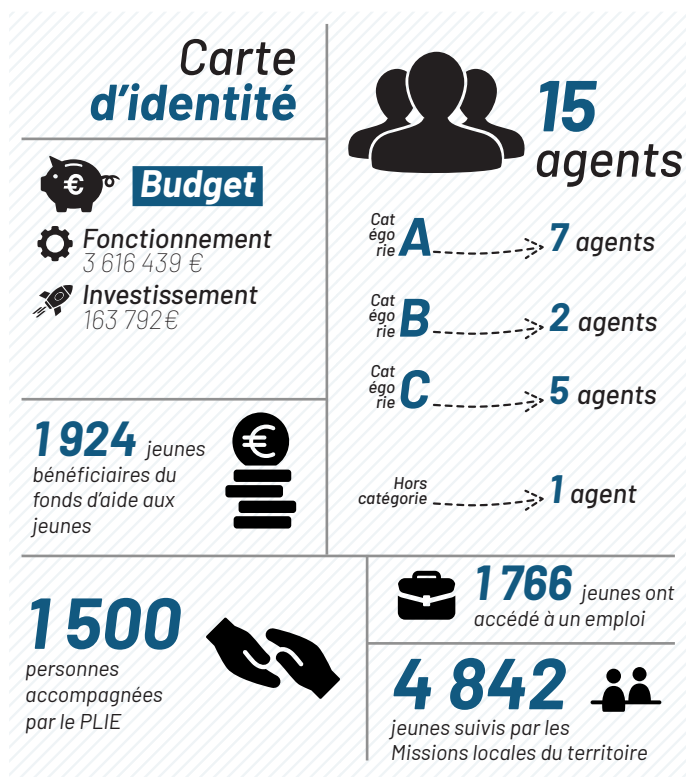
× +



Emploi, insertion et solidarité

La Direction de l'emploi, de l'insertion et de la solidarité a pour missions :

- de soutenir l'emploi et l'insertion professionnelle ;
- de soutenir et impulser des expérimentations sur le territoire ;
- de favoriser la création des entreprises ;
- de mettre en œuvre la Prévention Spécialisée sur la métropole ;
- d'organiser et de coordonner le Fonds Métropolitain d'Aide aux Jeunes ;
- de mettre en œuvre le Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée Gerzat / Les Vergnes ;
- de contractualiser le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté.



Principaux faits marquants 2022

01

Candidature à l'expérimentation nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée 2022 - 2026 » sur le territoire Gerzat / Les Vergnes acceptée. Les chômeurs de longue durée de ce territoire sont désormais accompagnés par une équipe dédiée soit pour co-construire une activité non concurrentielle et utile au territoire dans une Entreprise à But d'Emploi soit pour accéder à un emploi classique aux côtés des acteurs de l'emploi et de l'insertion. Concrètement, et à ce jour, 23 CDI ont été signés dans 3 Entreprises à But d'Emploi.

02

Renouvellement de la contractualisation avec l'État au titre de la stratégie pauvreté, permettant de renforcer les actions en matière de la politique jeunesse, d'insertion ou d'habitat et d'aider les habitants des 21 communes.

03

Développement du nombre d'heures au titre de la clause sociale. En 2022, ce sont 848 personnes concernées qui ont produit 419 258 heures de travail.



Perspectives 2023

PLIE : extension du nombre de parcours (+ 180), contractualisation avec un nouveau partenaire sur le territoire de Cournon-d'Auvergne, convention avec la Ville de Clermont-Ferrand pour l'accueil des primo-arrivants et migrants.

Territoire Zéro Chômeur : développement de nouvelles activités, création d'emplois.

Clause sociale : recrutement d'un nouveau facilitateur de clause sociale, dédié aux marchés de l'État, accompagnement de la définition et de la mise en œuvre du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables.

Pour aller + loin

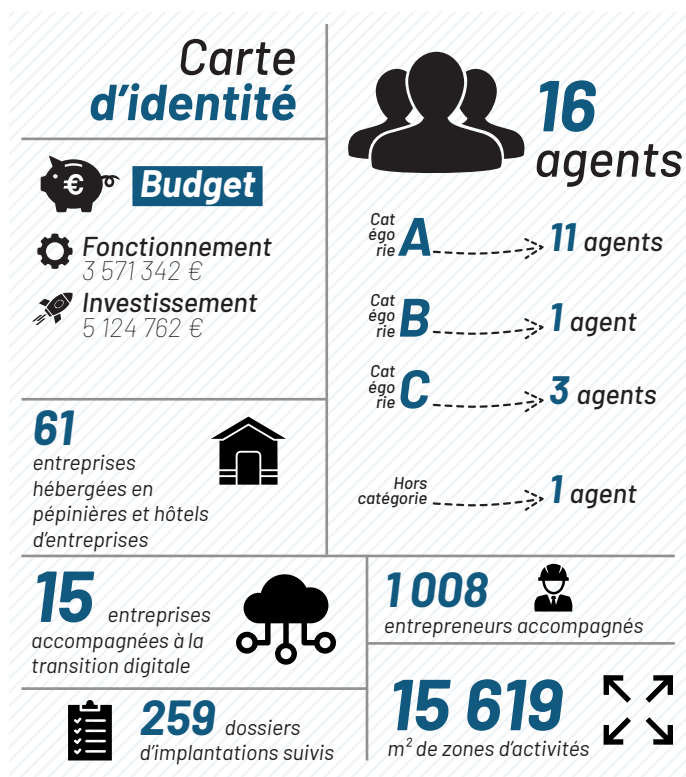
Rendez vous sur le site investinclermont.eu, rubrique « Métropole inclusive ».



Accompagnement des entreprises

La Direction de l'accompagnement des entreprises a pour missions :

- de favoriser l'implantation des entreprises grâce à divers leviers (gestion du foncier économique, requalification des zones d'activités, prospection, développement de l'immobilier à vocation économique et de sites d'excellence, schéma d'aménagement commercial...);
- de favoriser la création et la croissance des entreprises en proposant un accompagnement de l'entrepreneuriat, un soutien au développement industriel innovant, une gestion des grands comptes, une animation territoriale de proximité, une offre de services aux entreprises...



Principaux faits marquants 2022

01 
Étude transition économique.

02
Participation au projet de réhabilitation des usines Cataroux en lien avec les équipes de Michelin.

04 
Prolongation de la DSP Fibre et négociation d'un programme d'investissement complémentaire.

03
Acquisition du tennement ACC-M pour mener un projet de transformation et modernisation du site de maintenance ferroviaire.

05
Lancement de la 1^{ère} édition de l'Aide à l'acquisition de véhicules à faibles émissions.



**Zoom
Sur**

Aide à l'acquisition de véhicules à faibles émissions

Depuis le 1^{er} juillet 2023, une Zone à Faibles Émissions (ZFE) a vu le jour sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, elle concerne initialement uniquement les véhicules professionnels. Afin d'inciter les professionnels à contribuer à l'effort d'amélioration de la qualité de l'air, Clermont Auvergne Métropole a institué une aide financière à l'acquisition ou à la location avec option d'achat ou à la location longue durée d'un véhicule utilitaire léger (VUL) ou d'un poids lourd (PL) « à faibles émissions » (électrique, GNV ou hydrogène) neuf ou d'occasion.

Réhabilitation des usines Cataroux

Le site des Pistes de Cataroux, sur la commune de Clermont-Ferrand, accueille historiquement une partie de l'activité de la Manufacture Michelin. Toutefois la partie Est de ce site, d'environ une dizaine d'hectares et site emblématique des « Pistes » en béton, n'a plus de vocation industrielle depuis l'année 2001.

Fort de ce constat, la Manufacture Michelin souhaite valoriser ces dix hectares, tout en s'assurant que le projet retenu conserve une dimension emblématique et intègre le témoignage de son histoire.

Clermont Auvergne Métropole souhaite accompagner l'émergence d'un nouveau quartier de grande qualité urbaine, architecturale et environnementale, facteur d'attractivité et symbole de modernité en liaison avec la

dynamique de renouvellement urbain initiée sur le quartier de La Gauthière. Par son contenu, son aménagement ambitieux et sa destination, il pourrait constituer l'une des composantes de la candidature de Clermont-Ferrand au statut de Capitale européenne de la culture.



Perspectives 2023

*Lancement des travaux de
réhabilitation de l'usine ACC-M.*

*Mise à jour des données ZAE des
propriétaires et occupants fonciers.*

*Implantation des entreprises sur la
ZAE des Gravanches.*

*Charte de Développement durable
des zones d'activités.*

Labellisation French Tech.

Déploiement vidéoprotection CSU.

*Poursuite des études pour
la réalisation des travaux
d'assainissement sur le Parc
Logistique.*

*Réalisation d'une charte de
développement durable des zones
d'activités métropolitaines.*

*Poursuite de l'animation de
l'écosystème entrepreneurial,
continuité des rencontres
entrepreneuriales.*

*Développement des relations
partenariales avec les acteurs
privés et associatifs de
l'entrepreneuriat (incubateurs,
consultants, juristes...).*

*Dans le cadre du Pôle Métropolitain,
signature d'un manifeste :
« industries du futur ».*

*Mise en oeuvre d'un inventaire Zéro
Artificialisation Nette dans le cadre
de la loi Climat et Résilience.*

*La mission ESS devra s'engager
dans la mise en oeuvre du projet
stratégique et opérationnel pour
le développement de l'ESS et de
l'innovation sociale.*

Pour aller + loin

Rendez vous sur le site
investinclermont.eu, rubrique
« Entrepreneurs, porteurs de projets... ».

Enseignement supérieur, recherche et innovation

La Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a pour missions :

- de consolider le socle de l'enseignement supérieur, recherche et innovation du territoire métropolitain et d'accentuer la qualité des actions développées et leur visibilité aux plans régional, national et international (CAP 20-25, CPER) ;
- de favoriser le développement de projets structurants et identifiants (projets collaboratifs, projets européens, etc) et en assurer le pilotage stratégique aux côtés des acteurs publics et privés ;
- d'élaborer puis mettre en œuvre des dispositifs communautaires lisibles et originaux en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche, des créateurs d'entreprises, des démarches collaboratives...



Principaux faits marquants 2022

01

Adoption du volet Enseignement supérieur, recherche et innovation dans le Contrat de Plan État-Région 2021-2027 permettant à la Métropole de soutenir à hauteur de 21,45 M€ les projets de recherche et d'infrastructures bâtimentaires sur les campus du site universitaire (5 M€ permettront d'accompagner des projets de recherche d'excellence scientifique, 16,45 M€ seront dédiés au soutien d'opérations immobilières réalisées par les universités et grandes écoles du territoire ainsi que le CROUS.

02

Fin du projet Urb-En Pact
Premier projet URBACT à avoir été conduit par une collectivité française ayant permis aux 8 territoires européens engagés de définir des plans d'actions qui les conduiront à devenir d'ici 2050 des territoires à énergie positive.

03

Attribution définitive du label I-Site à l'Université Clermont Auvergne, faisant aujourd'hui partie du cercle des 17 « Universités d'excellence » de France.



Perspectives 2023

Dépôt d'un nouveau projet européen sur la thématique de l'égalité femme-homme et de sa prise en compte dans le design des politiques publiques de Clermont Auvergne Métropole.

Inauguration de la Maison de l'Innovation sur le campus des Cézeaux à Aubière, opération emblématique soutenue par la Métropole.

Mise en oeuvre du volet recherche du CPER 2021-2027.

Résultats à paraître du Programme Investissements d'Avenir Excellence portée par l'Université dont 1/3 du budget est lié au Centre des Matériaux Durables (CEMD) initié par Michelin sur le site de Cataroux.

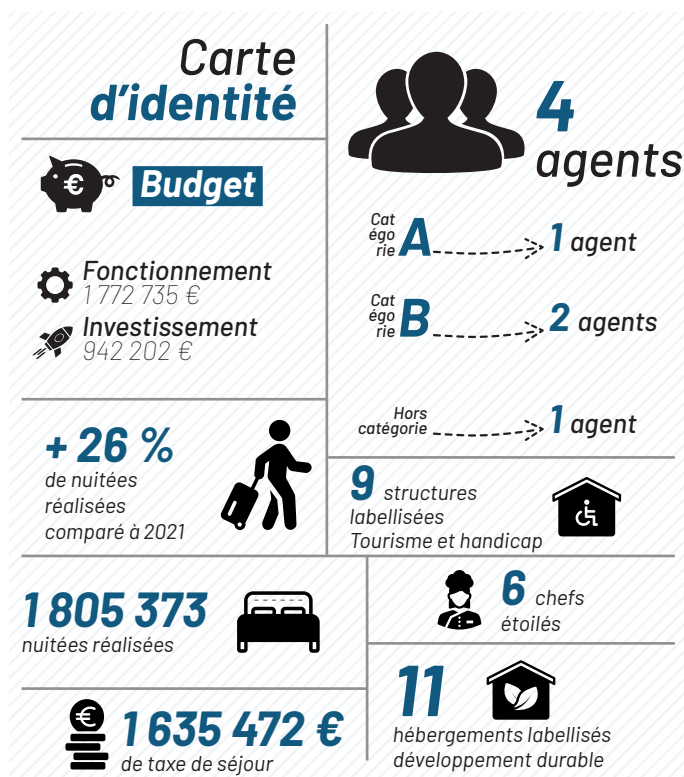
Pour aller + loin

Rendez vous sur le site investinclermont.eu, rubrique « Innovation ».

Tourisme et relations internationales

La Direction du tourisme et des relations internationales a pour missions :

- de définir et mettre en œuvre des orientations stratégiques de développement touristique du territoire ;
- d'assurer la collecte de la taxe de séjour métropolitaine et l'optimisation de sa recette ;
- d'assurer le suivi de l'activité de la Société Publique Local Clermont Auvergne Tourisme (Office du tourisme métropolitain) et la mise en œuvre de son contrôle analogue ;
- de définir et mettre en œuvre des orientations stratégiques des relations internationales de la Métropole.



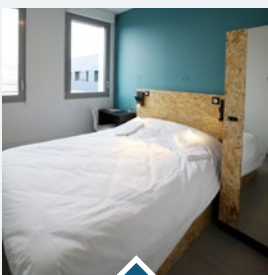
Principaux faits marquants 2022

01

Signature de la charte régionale «H + Destination, pour un tourisme handi-bienveillant» en novembre 2022.

02

Installation de 3 panneaux autoroutiers d'animation culturelle et touristique sur l'A71 en octobre 2022.



04

Ouverture de l'auberge de jeunesse métropolitaine au public le 15 mars 2022.

03

Réalisation d'une étude d'image et de notoriété de la destination touristique.



Perspectives 2023

Finalisation de la définition du Schéma Métropolitain de Signalétique Touristique et lancement des marchés préalables (charte graphique et mobilier) au déploiement de la signalétique.

Finalisation des travaux préalables à l'entrée de Mond'Arverne communauté au sein de l'actionnariat de la SPL Clermont Auvergne Tourisme.

Réalisation d'une étude sur la possible mise en place d'une offre de tourisme équestre.

Étude et définition du Fonds d'Ingénierie Tourisme Responsable.

Pour aller + loin

Rendez vous sur clermontmetropole.eu, rubrique «Bouger, se divertir».



03

**Attractivité,
et ingénierie
patrimoniale**



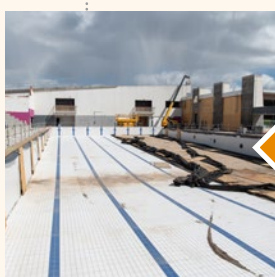
Sports

La Direction des sports a pour missions :

- d'exploiter les équipements sportifs en favorisant l'accès à tous les niveaux de pratique sportive ;
- de construire ou réhabiliter les équipements sportifs ;
- de contribuer à la promotion du sport sur le territoire ;
- de soutenir le sport de haut niveau ;
- de développer le sport féminin ;
- de développer un réseau des clubs majeurs du territoire.



Principaux faits marquants 2022



01

Début des travaux de réhabilitation du centre aquatique Les Hautes-Roches à Chamalières.

02

Dénomination de la patinoire métropolitaine « Patinoire Papadakis & Cizeron » afin d'honorer et rendre hommage au parcours sportif exceptionnel de Gabriella Papadakis et Guillaume Cizeron.

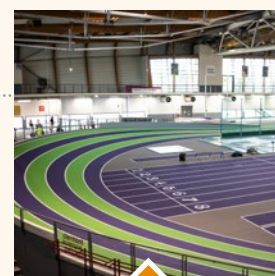


04

Poursuite du projet d'extension des tribunes du stade Gabriel-Montpied et remplacement de la tribune Livradois par une nouvelle tribune avec une capacité d'accueil de 2 063 places.

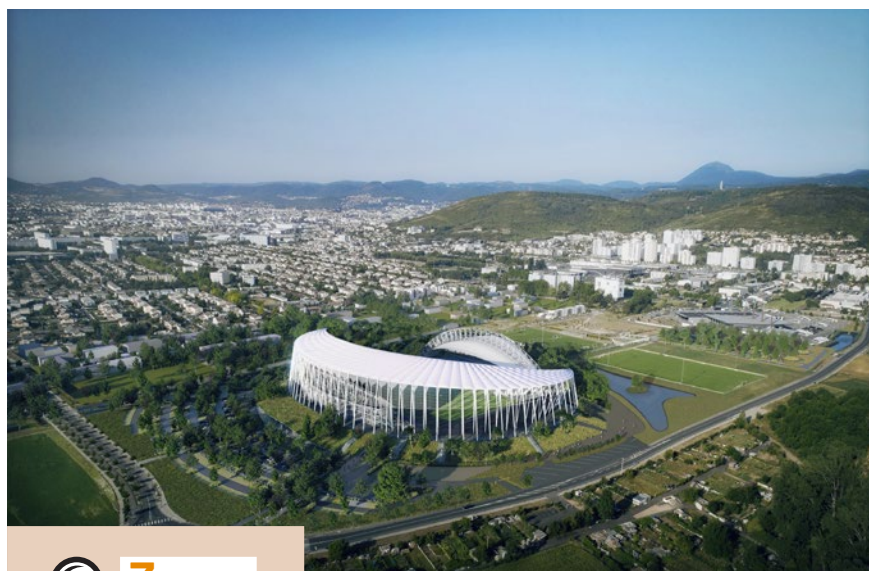
03

Fin des travaux en lien avec l'amélioration du confort thermique de la piscine Marcel-Boubat afin de régler les dysfonctionnements en matière de régulation thermique.



05

Remplacement de toute la surface sportive du stadium Jean-Pellet afin de maintenir l'attractivité de l'équipement classé « Centre de préparation des Jeux Olympiques 2024 ».



**Zoom
Sur**

Extension du stade Gabriel-Montpied

L'extension du stade Gabriel-Montpied s'insère dans une dynamique urbaine plus large à l'échelle du Nord de la Métropole. Le développement territorial de ce secteur se caractérise par différents projets, urbains (Champratel, Les Vergnes), d'accessibilité et d'équipements publics. L'objectif est de doter le territoire d'un stade de 30 000 places à terme, équipement sportif faisant défaut sur le territoire pour accompagner le développement des clubs de football et de rugby et accueillir des événements sportifs internationaux.

Une première phase votée

La première phase de ce projet, votée en Conseil métropolitain, consiste à construire une tribune couverte de plus de 6 000 places assises, à l'Est, en face de la tribune actuelle, de réaliser des espaces annexes (vestiaires joueurs et officiels, espaces réceptifs, salle de presse, poste de commandement, sanitaires, buvettes, gymnase) de repenser et construire le parvis ainsi que le parcours autour du stade (parking, stationnements supporters, joueurs, officiels, secours, police, aire régie) et d'installer la structure qui supportera la future toiture.

2 phases supplémentaires

Le projet intègre également des activités complémentaires pour contribuer à une dynamique urbaine (en lien avec le NPRU) : salle polyvalente, espace professions libérales, espace services publics,

locaux commerciaux. La phase 2 consisterait en la création de la tribune Sud avec création des virages de la tribune Est. La phase 3 consisterait en la réalisation de la tribune Nord. Elles sont optionnelles et feront l'objet de délibérations spécifiques du Conseil métropolitain.



Perspectives 2023

Accueil du tour de France 2023 (masculin et féminin) : le Tour de France 2023 sera une édition historique pour Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole, qui auront la chance d'accueillir à la fois les courses masculine et féminine.

Réhabilitation du centre aquatique Les Hautes Roches : la phase travaux se déroule de janvier à décembre 2023, avec un objectif de livraison du site en décembre 2023. L'ouverture de l'équipement est prévue courant premier trimestre 2024.

Extension stade Gabriel-Montpied : le démontage de la tribune Est provisoire d'une capacité d'accueil de 3 000 places a démarré à l'issue de la saison sportive 2022/2023. Le début des travaux de construction de la nouvelle tribune Est est programmé au 1^{er} juin 2023 (6 002 places), avec les lots VRD et gros-œuvre.

Développement des éclairages LED pour diminuer les consommations d'énergie (sur 1 terrain au sein du stade des Gravanches, dans les espaces sportifs de l'Arténium, sur le bassin de 50 mètres du stade nautique Pierre-de-Coubertin).

Patinoire : travaux de mise en conformité provisoire (sur la piste et les balustrades) pour répondre aux normes de la Fédération Française de Hockey.

Développement des actions de communication et des événements au sein de la Direction des sports.

Poursuite du développement du sport féminin conformément à la politique sportive métropolitaine.

Évolution des marchés de prestation avec les clubs professionnels (fin du partenariat avec la JAVCM et poursuite avec l'ASM CA et le CF63).

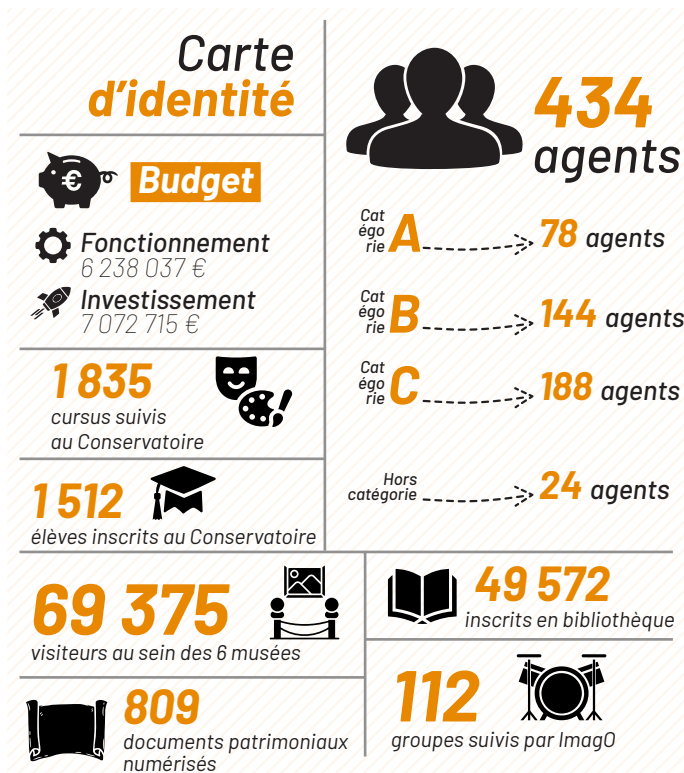
Pour aller + loin

Rendez vous sur clermontmetropole.eu, rubrique «Bouger, se divertir».

Culture

La Direction de la culture a pour missions :

- de faire de la culture un levier de l'attractivité et du rayonnement du territoire par la construction, la gestion et le soutien aux équipements culturels ;
- de soutenir des projets majeurs à forte visibilité et porter la coopération régionale (projets structurants, fédération des forces vives culturelles...);
- de faire de la culture un outil de solidarité territoriale par le maillage du territoire d'équipements culturels et l'animation - coordination de projets ;
- de développer la politique artistique et culturelle à travers l'action culturelle, l'enseignement artistique, la lecture publique, les musées et le patrimoine.



Principaux faits marquants 2022

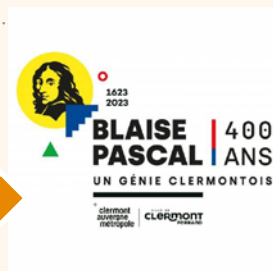


01

Inauguration du pôle culturel de Croix-de-Neyrat, intégrant la nouvelle médiathèque Jack-Ralite et le pôle imagO C2N, le 25 juin 2022.

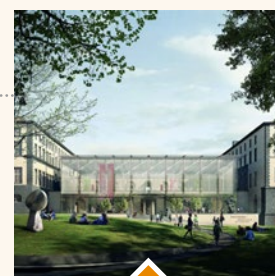
02

Préparation de l'année Blaise Pascal célébrant les 400 ans du philosophe / mathématicien / physicien clermontois.



04

Ouverture des Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD) élémentaires au Conservatoire en septembre 2022.



05

Lancement des marchés de travaux pour la bibliothèque métropolitaine de l'Hôtel-Dieu

03

Approbation du plan musées et du programme du Centre de conservation des musées.



**Zoom
Sur**

Pôle culturel de Croix-de-Neyrat

Ce lieu de partage culturel, associant la nouvelle médiathèque Jack-Ralite et un pôle de pratiques musicales, le pôle musique imagO C2N, s'inscrit dans la continuité de la mise aux normes du bassin de lecture Nord et de la création d'équipements consacrés aux musiques actuelles. Cet espace de vie, incarnant la synergie entre le pôle musique et le pôle lecture, permettra de décloisonner les pratiques culturelles notamment par le biais de lectures, ateliers, concerts, expositions, conférences, rencontres et autres temps forts communs dédiés à la musique.

Bibliothèque métropolitaine de l'Hôtel-Dieu

Cet équipement culturel majeur sera livré début 2024 et ouvert au public mi-2024. Les travaux préparatoires ont été lancés, marquant officiellement le démarrage de ce grand projet métropolitain imaginé par le cabinet d'architectes londonien Stanton-Williams associé aux Clermontois de MTa. La construction de cet établissement de 9.571 m² vient combler un important déficit de surface sur l'ensemble du réseau de lecture publique métropolitain, en particulier dans le centre-ville de Clermont-Ferrand. Le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment Dijon, le plus ancien de l'ancien Hôtel-Dieu, construit dans les années 1770 et inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Entièrement rénovées et mises en valeur, ses trois ailes abriteront des salles de lecture et de travail.

Année Blaise Pascal

À l'occasion des 400 ans de la naissance de Blaise Pascal, Clermont Auvergne Métropole lui rendra hommage tout au long de l'année 2023 et pendant les Journées Européennes du Patrimoine.



Perspectives 2023

Organisation de l'année Blaise Pascal : au programme : un colloque, des visites guidées, des concerts, des festivités...

Pose de la première pierre de la bibliothèque métropolitaine de l'Hôtel-Dieu prévue en mai 2023.

Refonte de l'agenda des bibliothèques avec un nouveau graphisme.

Remise à niveau du parc de tablettes de la lecture publique (70 exemplaires).

Préparation de la préfiguration de l'Hôtel-Dieu : ateliers hebdomadaires avec les équipes de la médiathèque de Jaude et de la bibliothèque du Patrimoine.

Solidification du soutien financier au projet de Sauve qui peut le court métrage (projet Cité du court).

Solidification du projet de la Baie des Singes à Cournon-d'Auvergne dans la perspective d'une labellisation de l'État sur le jazz et les musiques improvisées.

Commémoration des 150 ans du musée Henri-Lecoq : actions et activités tout au long de l'année.

Préparation de la mise en oeuvre opérationnelle du Pays d'art et d'Histoire : réflexion sur les tarifs, sur l'articulation avec Clermont Auvergne Tourisme, sur le rythme des recrutements à prévoir/réflexion sur l'implantation du futur PAH et du CIAP.

Préfiguration du nouveau projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et vote en Conseil métropolitain.

Révision de la grille tarifaire du CRR avec simplification et harmonisation des cursus.

Lancement de la construction du centre de conservation des musées métropolitains.

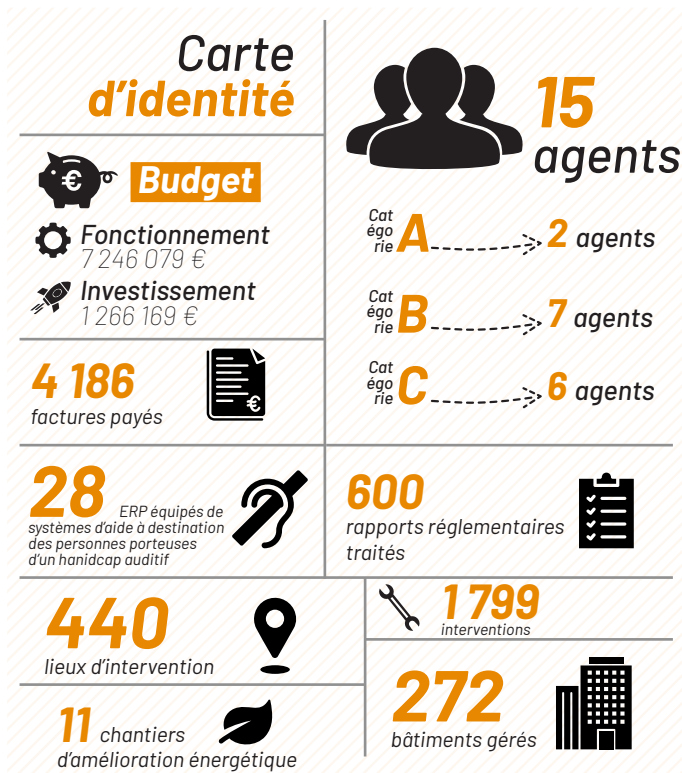
Pour aller + loin

Rendez vous sur clermontmetropole.eu, rubrique «Bouger, se divertir».

Ingénierie patrimoniale

La Direction de l'ingénierie patrimoniale a pour missions :

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations courantes d'investissement en lien avec les exploitants de bâtiments ;
- d'assurer la gestion technique, l'exploitation et la maintenance quotidienne du patrimoine bâti ;
- d'élaborer et mettre en oeuvre le schéma de mise en accessibilité du patrimoine bâti aux personnes en situation de handicap ;
- d'élaborer et mettre en œuvre la politique de gestion de l'énergie sur le patrimoine bâti en lien avec les Directions utilisatrices ;
- d'élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur patrimonial en terme d'amélioration énergétique ;
- d'initier un virage numérique dans la gestion de la donnée propre aux missions de la Direction.



Principaux faits marquants 2022

01

Réalisation d'un rapport sur les risques psycho-sociaux au sein de la Direction.

02

Augmentation du budget énergie de 37,1 %
lié à l'augmentation des coûts du kilowattheure.

05

Organisation d'un séminaire de Direction afin de renforcer les liens et de découvrir de nouvelles méthodes de travail collectives.

04

Communication, responsabilisation, sur les usages engendrant des consommations électriques.

03

Mise en place du plan de sobriété énergétique et mise à jour de la charte des températures.



Perspectives 2023

Performances énergétiques du Patrimoine : faire le bilan du plan sobriété engagé en 2022, inciter le déploiement d'une communication interne sur les éco-gestes, réaliser des audits énergétiques afin de structurer le schéma directeur immobilier énergétique 2024.

Finaliser la charte des températures en prenant en compte toutes les typologies de locaux.

Hygiène : mettre en place un nouveau marché de nettoyage pour pallier la non reconduction d'un prestataire et intégration de nouveaux sites suite, notamment, au déménagement de Directions.



04

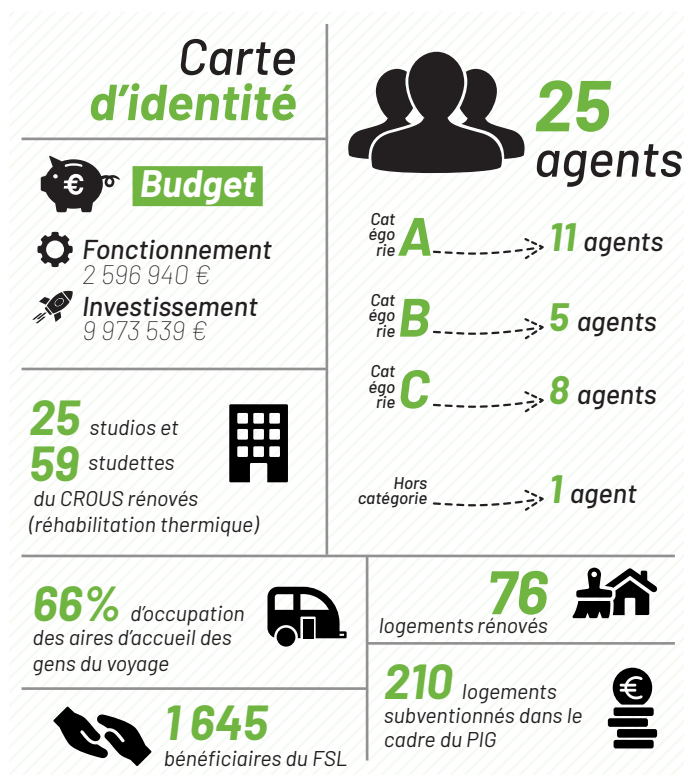
Aménagement durable du territoire



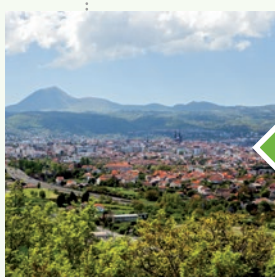
Habitat et politique de la Ville

La Direction de l'habitat et de la politique de la ville a pour missions :

- d'animer et mettre en oeuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- de mettre en oeuvre la politique de peuplement et d'équilibre territorial ;
- de piloter et suivre les aides sur le parc public et privé (programmation, instruction...) ;
- de mettre en oeuvre la délégation des aides à la pierre de l'État.
- de mettre en oeuvre le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur le territoire ;
- de développer des projets de logements à destination des publics spécifiques (jeunes, seniors...) ;
- de mettre en oeuvre le Fonds de Solidarité Logement (FSL) ;
- de définir, piloter, coordonner et mettre en oeuvre le Contrat de ville ;
- de piloter, coordonner et mettre en oeuvre le NPRU ;
- de gérer le crématorium métropolitain.



Principaux faits marquants 2022



01

Validation du nouveau PLH 2023-2028

3 délibérations en Conseil métropolitain sur 2022 et une Conférence Métropolitaine de l'Habitat (CMH).

02

Validation et signature de nouvelles conventions DAP (Délégation des Aides à la Pierre de l'État) sur la période 2023-2028 : cette nouvelle DAP

prévoit l'internalisation « en convention de type 3 » au sein de la Métropole de l'instruction des dossiers de demandes d'agrément et de financement de la production de logements du parc public (2024) et de la réhabilitation du parc privé (2026).



04

Participation de la Métropole à l'élaboration du nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme (SDHAGV63) par l'État et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

03

Poursuite du déploiement du NPRU et du Contrat de ville prorogé.



**Zoom
Sur**

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

Clermont Auvergne Métropole mène de longue date une politique volontariste en matière de politique de la ville, de rénovation urbaine et de mixité sociale, sur l'ensemble du territoire de la métropole et particulièrement dans les quartiers prioritaires. En décembre 2014, trois quartiers de la métropole ont été retenus au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2024 (NPRU), parmi les 200 quartiers sélectionnés d'intérêt national par l'ANRU (Saint-Jacques Nord, La Gauthière et Les Vergnes).

La Gauthière

Ouvrir le quartier sur l'Ouest, restructurer le centre commercial, valoriser le groupe scolaire, créer des espaces de convivialité, poursuivre la réhabilitation de l'habitat et accueillir de nouveaux logements, aménager les espaces publics.

Les Vergnes

Créer un lieu de vie en cœur de quartier, développer les liaisons avec la Grande Plaine en restructurant les circulations, compléter l'offre en équipements publics, développer l'attractivité de l'habitat, renforcer l'offre économique et de santé.

Saint-Jacques Nord

Rendre le quartier plus agréable dans un environnement apaisé et végétalisé, développer les mobilités durables, diversifier l'offre d'habitat et de services pour accueillir de nouveaux publics, ouvrir le quartier Saint-Jacques sur le centre-ville.



Plan Local de l'Habitat (PLH)

Lors du Conseil métropolitain du 30 septembre 2022, le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) a été adopté. Un document stratégique élaboré pour 6 ans (2023 - 2028), qui permet de mettre en œuvre les politiques locales de l'habitat. Après un diagnostic du territoire, il définit de grandes orientations et un plan d'actions décliné pour chaque commune de la Métropole.

Le futur Programme Local de l'Habitat (PLH) doit définir les grandes orientations pour répondre aux besoins en logement et parcours de vie des habitants. Il s'articule avec l'ensemble des politiques publiques : urbanisme, transition énergétique, mobilité, emploi, économie, politiques culturelles, santé...



**Perspectives
2023**

Mise en œuvre du nouveau PLH 2023-2028.

Mise en œuvre de la nouvelle DAP 2023-2028 et préparation du passage en type 3 sur le parc public.

Mise en œuvre des actions de la Conférence Intercommunale du Logement (réforme des attributions).

Élaboration du nouveau Contrat de Ville.

Élaboration des traités de concession d'aménagement sur Saint-Jacques et Les Vergnes et création des ZAC.

Début de travaux de restructuration du crématorium (enveloppe globale de travaux de 3,3 M € HT).

Prise en compte de la dimension du développement durable dans l'actualisation des plans guide des 3 quartiers NPRU

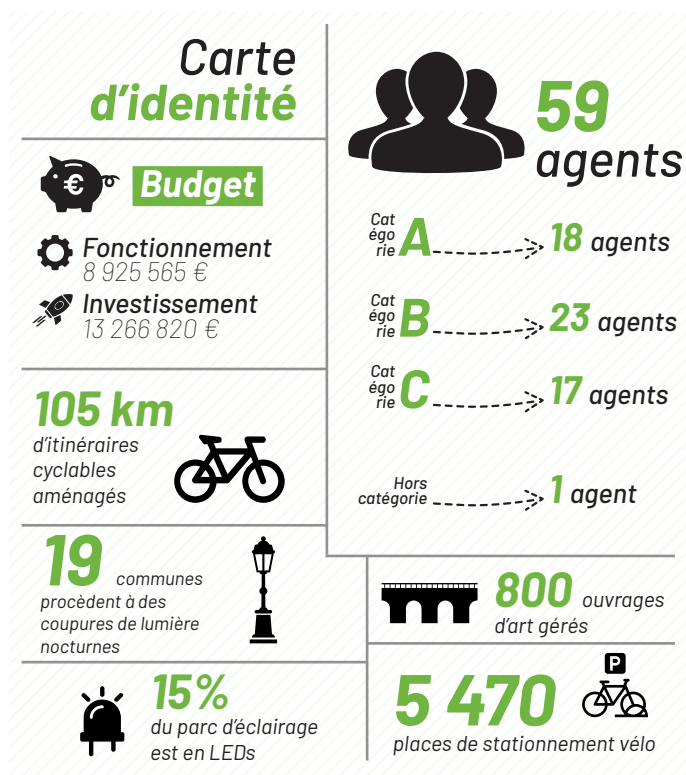
Pour aller + loin

Rendez vous sur clermontmetropole.eu, rubrique «Habiter, se déplacer».

Ingénierie, aménagement et mobilité

La Direction ingénierie, aménagement et mobilité a pour missions :

- d'assurer le pilotage technique de grands projets d'aménagement du territoire, en qualité de maître d'ouvrage, mais aussi, pour une partie d'entre eux, de maître d'œuvre ;
- de prendre en charge l'essentiel des aspects de gestion patrimoniale de voirie : état des infrastructures, des ouvrages d'art, de l'éclairage public, et de la signalisation tricolore ;
- de mettre en œuvre les politiques publiques en lien avec la mobilité : promotion du vélo et des modes actifs, gestion des parcs de stationnement métropolitains, et de la fourrière automobile.



Principaux faits marquants 2022



01

La co-construction au cœur des projets urbains

La participation des habitants, et de l'ensemble des acteurs locaux, a été déterminante, et structure aujourd'hui profondément le travail, les process, et les outils de conduite de projet. Regensburg, Delille, mais aussi l'ensemble des projets travaillés dans le cadre des budgets participatifs successifs de la ville centre, sont autant d'occasions de déploiement, d'expérimentation d'outils de co-construction innovants.



02

Vers une plus grande sobriété énergétique

Les enjeux de transition énergétique, mais aussi le contexte international, ont conduit la Métropole et les communes membres à accélérer la mise en œuvre de leurs politiques de sobriété. Les pratiques, en termes d'éclairage public, ont été modifiées sur une grande partie du territoire. L'économie annuelle estimée est de l'ordre de 5 millions de kWh.



03

Le règlement de voirie métropolitain

Après un travail de co-construction avec les communes, l'année 2022 a été celle de l'écriture et de la concertation autour du règlement de voirie métropolitain.





**Zoom
Sur**

Requalification des places Delille et Salford

Ce projet ambitieux incarne les priorités liées aux transitions sociale, écologique et démocratique portées par la Ville et la Métropole. Il porte sur des lieux charnières situés entre l'amont et l'aval de la butte historique, lieux de connexions et d'interactions. Il fait l'objet d'une réflexion poussée pour atteindre de multiples objectifs : affirmer l'identité du territoire, révéler les atouts de la ville, enrichir le patrimoine existant, répondre aux changements climatiques, proposer des espaces qualitatifs, durables, sobres et fonctionnels pour répondre aux besoins d'une ville partagée.

Requalification des espaces publics du quartier Regensburg

La requalification du quartier Regensburg, menée depuis 2018 par la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole, en lien avec les habitants et partenaires, illustre parfaitement les enjeux actuels et futurs du renouvellement urbain de la Métropole. Il s'agit aujourd'hui de transformer la ville pour la rendre plus agréable, plus confortable, plus verte, plus durable, plus sobre et plus conviviale en impliquant ses habitants et usagers afin de co-construire des projets cohérents, respectueux et pérennes.

Dès 2018, un travail de réflexion a été mené avec les habitants et usagers du quartier. Il s'est poursuivi en 2022. Au total, 288 participants ont contribué à identifier les grands axes du programme, pour l'aménagement des espaces publics.

Les différentes personnes associées aux échanges ont pu s'exprimer sur leur vision de la place de Regensburg actuelle et les pistes de réussite de la place future, en abordant les questions de déplacements, de lisibilité de l'espace, d'équipements et de confort.



Travail sur le plan de circulation de la Métropole

Ce travail a permis de construire l'objectif global, puis, progressivement, un programme de travaux cohérent associant l'ensemble des projets et acteurs de la mobilité (InspiRe, Réseau restructuré 2025, Schéma directeur cyclable, et grands projets de centre-ville...).



**Perspectives
2023**

Démarrage des grands projets du cœur métropolitain (Place des Carmes, Boulevards Sud, Regensburg, mais aussi Viaduc Saint-Jacques...).

Atteinte et maintien du rythme de croisière en termes de construction d'infrastructures cyclables (Boulevards Sud, liaisons Clermont-Ferrand/Cournon-d'Auvergne, Lempdes/Pont-du-Château, Aulnat/Pont-du-Château...).

Délibération et mise en œuvre du règlement de voirie : un travail transversal important est à mener avec toutes les équipes de la Métropole et des communes, pour traduire, en termes d'organisation et de procédures, les éléments validés dans le cadre du règlement.

Finalisation du programme pluriannuel 2023-2026, sur l'ensemble des communes, et études de maîtrise d'œuvre. L'objectif est de mettre en œuvre l'ensemble des projets attendus, sur tout le territoire métropolitain, dans le respect de l'accord politique sur leur financement.

Déploiement accéléré de la rénovation (ou mise au norme) et le remplacement des leds sur l'éclairage public au sein des communes, dans le cadre de secondes tranches de travaux.

Pour aller + loin

Rendez vous sur clermontmetropole.eu, rubrique «Habiter, se déplacer».

Urbanisme

La Direction de l'urbanisme a pour missions :

- de faire émerger un projet de territoire partagé et harmonieux ;
- de valoriser les spécificités du territoire dans le cadre des politiques nationales ;
- de déterminer les conditions d'un aménagement respectueux des principes de développement durable.



Principaux faits marquants 2022

01

Mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme
évolution progressive de la part de dossiers déposés en dématérialisation au cours du 1^{er} trimestre 2022.

02 +

Intégration d'une nouvelle commune au sein du service commun d'instruction des ADS en juin 2022 (Pont-du-Château).

03

Organisation de réunions du réseau «Urbanisme» avec l'ensemble des communes
à raison de 1 à 2 séances par semestre.

04

Entrée en vigueur de la sectorisation de l'instruction des dossiers à compter de septembre 2022.



Perspectives 2023

Approbation du Règlement Local de Publicité intercommunal.

Délibération actant le zonage du Plan Local d'Urbanisme métropolitain et préparation de l'arrêt du projet pour début 2024.

Transfert du pilotage de la ZAC Saint-Jean de la Ville de Clermont-Ferrand vers la Métropole.

Quartier Bamba (Ville de Clermont-Ferrand): passage en comité d'engagement Démonstrateur Ville Durable et signature de la « Convention de Réalisation ».

Démarrage des actions de transfert des biens entre les 21 communes et la Métropole.

Pour aller + loin

Rendez vous sur clermontmetropole.eu, rubrique «Habiter, se déplacer».

Aménagement durable du territoire



Projets de Métropole intelligente

La Direction des projets de métropole intelligente a pour missions :

- de **piloter la démarche de transition numérique** dans le respect des objectifs de transition écologique et énergétique ;
- d'**optimiser les processus de travail internes** par un meilleur partage de l'information par l'utilisation d'outils plus performants ;
- d'**améliorer la gestion de la relation usager** et de mettre à disposition des services plus performants et innovants ;
- de **développer les partenariats d'innovation** avec les différents acteurs de l'écosystème numérique pour l'expérimentation et la mise en place de nouveaux services et outils.



Principaux faits marquants 2022

01



Lancement du portail citoyen assorti du recrutement de 2 conseillers numériques pour accompagner les citoyens dans leurs démarches dématérialisées.

02

Lancement du projet de construction du dispositif partenarial d'observation foncière territoriale, avec l'accompagnement du CEREMA.

03



Organisation de l'étape de l'intercoTour en collaboration avec les Interconnectés (réseau accompagnant les collectivités dans leur transformation numérique). Thématique de l'évènement : « La culture à l'ère numérique : quel rôle pour les territoires ? ».



Perspectives 2023

Poursuite du déploiement du portail citoyen avec l'intégration progressive de Proxim'cité.

Poursuite du travail d'acculturation à la donnée pour la création d'une culture de la donnée auprès de chacun des métiers métropolitains.

Premières expérimentations d'outils d'optimisation des process de travail.

Pour aller + loin

Rendez vous sur opendata.clermontmetropole.eu.

Développement durable et énergie

La Direction du développement durable et de l'énergie a pour missions :

- d'animer de façon transversale la prise en compte des enjeux du développement durable dans l'ensemble des politiques de la collectivité ;
- d'évaluer la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des politiques et rédiger le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la collectivité ;
- de mettre en œuvre un certain nombre d'actions relatives à ces enjeux, notamment sur l'éducation à l'environnement, la valorisation du patrimoine naturel, l'agriculture, la mobilité durable, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables ;
- d'assurer le rôle d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (gaz, chaleur, électricité) ;
- d'assurer la gestion des risques naturels et technologiques.



Principaux faits marquants 2022



01

Extension et interconnexion des 2 réseaux de chaleur clermontois (ECLA et CLERVIA) en mai 2022.

02

Inauguration des premières ombrières solaires sur la métropole.



03

Structuration de la compétence agriculture avec la création d'une société coopérative « ceinture verte ».

04

Création d'un poste de chargé de logistique urbaine durable.



**Zoom
Sur**

Extension des réseaux de chaleur clermontois

Pour alimenter davantage de logements et d'équipements, la Métropole a décidé en 2020 d'étendre de 15 km les deux réseaux clermontois. Ce déploiement permet depuis fin 2022, d'alimenter de nouveaux bâtiments comme des écoles, résidences et copropriétés, sur les secteurs de Estaing, Gare, et République mais aussi des bâtiments emblématiques comme le 92^e Régiment d'infanterie ou le site Cataroux Michelin. Il permet désormais une livraison supplémentaire de plus de 40 GWh, soit les besoins de chaleur équivalant à 4 000 logements supplémentaires.

Interconnection de ces deux réseaux de chaleur

En plus d'étendre leur périmètre, ces deux réseaux ont également été interconnectés pour mettre en commun leurs capacités de production, d'optimiser l'utilisation de la chaufferie du réseau de Croix-de-Neyrat en redirigeant une part de sa production d'énergie sur le réseau de La Gauthière.

Grâce à cette interconnection, le taux d'énergie renouvelable global sur l'ensemble des deux réseaux est aujourd'hui d'environ 75%.

Installations de plusieurs ombrières photovoltaïques

Dans son Schéma de transition énergétique et écologique adopté en 2019, la Métropole se donne comme objectif de devenir un territoire à énergie positive d'ici à 2050.

Parmi les nombreux leviers déployés sur le territoire pour répondre à l'urgence climatique, la collectivité a pris la décision de recouvrir des aires de stationnement d'ombrières photovoltaïques.



Ceinture verte

Développer une filière agricole locale qui valorise la qualité des produits et les pratiques concourant à la transition écologique du territoire : c'est le but que s'est fixé Clermont Auvergne Métropole qui, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et Ceinture Verte Groupe, a créé en juillet 2022 une SCIC baptisée « Ceinture Verte Pays d'Auvergne ».

Il s'agit d'un projet ambitieux visant à relocaliser une part significative de l'alimentation des concitoyens en aménageant plusieurs fermes maraîchères et en apportant un accompagnement technico-économique aux agriculteurs ainsi installés.

Le souhait est d'installer 4 à 5 maraîchers par an. Le défi est de taille, et il est d'autant plus urgent de le relever sachant que 50 % des chefs d'exploitations vont partir à la retraite dans les dix ans.



Perspectives 2023

Création d'un poste « participation citoyenne ».

Actualisation du nouveau schéma directeur du réseau de chaleur urbain ECLA-CLERVIA.

Mise en service de 60 % du réseau de chaleur CLAUVAE (Chaleur fatale de l'Unité de Valorisation Énergétique de Puy-Long).

Labellisation du massif des côtes.

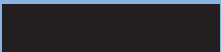
Installation des premiers maraîchers de la ceinture verte.

Mise en place de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) au 1^{er} juillet 2023.

Évaluation et actualisation du Schéma de transition énergétique et écologique et démarrage de la labellisation « air-climat-énergie ».

Pour aller + loin

Rendez vous sur clermontmetropole.eu, rubrique « Préserver, recycler ».



05

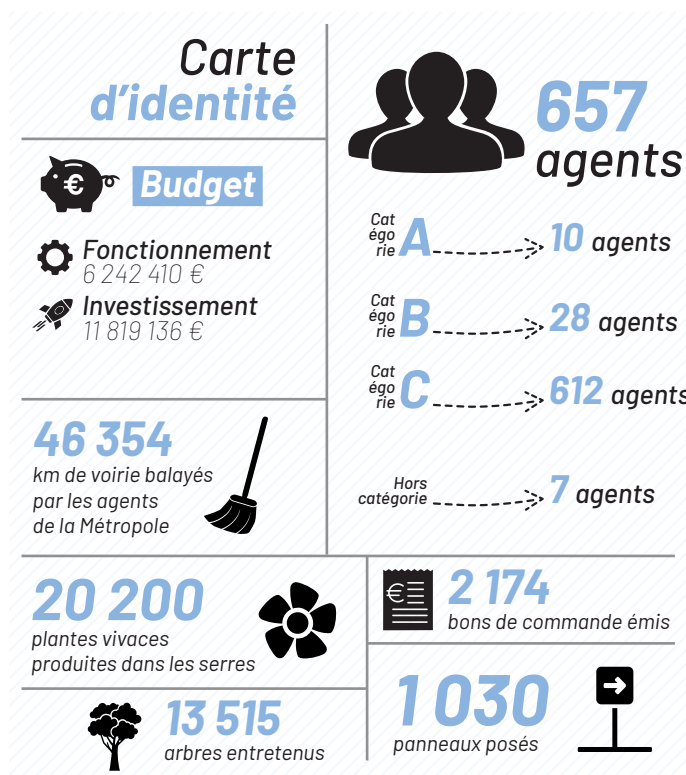
**Proximité, relations
aux territoires
et aux usagers**



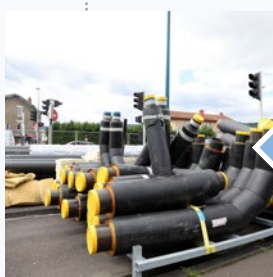
Espace public et proximité

La Direction de l'espace public et de la proximité a pour missions :

- de valoriser les espaces publics (propreté, viabilité, espaces verts, mobilier urbain, travaux d'entretien de la voirie...);
- de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des citoyens ;
- de garantir un service de proximité et un haut niveau de réactivité à tous les usagers ;
- de rechercher le meilleur rapport coût/service rendu.



Principaux faits marquants 2022



02

Augmentation du parc de location des véhicules de viabilité hivernale afin de tendre vers l'autonomie en matériel de la Métropole sur les 21 communes.

01

Forte mobilisation de la Direction sur les projets structurants tels que InspiRe et les Réseaux de Chaleur Urbains.

03

Ressources humaines
Mise en place des 1 607 heures, recrutement de 3 techniciens pour renforcer l'encadrement, renouvellement d'un poste de responsable, mouvement de grève...

04

Arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau
ayant entraîné une limitation, voire un arrêt de l'arrosage, une diminution du nettoyage des voiries et une utilisation de l'eau de la piscine de Chamalières pour ces usages.

05

Finalisation de la charte de l'arbre avec l'ONF à vocation technique avec présentation en bureau métropolitain et adoption en conseil métropolitain le 16 décembre 2022.

Proximité, relations aux territoires et aux usagers



**Zoom
Sur**

Réorganisation de la Direction

Initialement composée de 5 services et de 7 pôles de proximité, la Direction de l'espace public et de la proximité a fait l'objet d'une réorganisation, après passage au Comité Technique du 24 mai 2022, afin de répondre aux évolutions des missions et aux nouvelles attentes des élus et des usagers.

Un nouvel encadrement

Cette réorganisation s'est traduite par plusieurs changements dans l'encadrement de la Direction.

Le poste de « Chef de service des pôles de proximité » est devenu un poste de « Directeur adjoint » compte-tenu de sa dimension managériale et territoriale, de la nécessaire mobilisation conjointe des pôles et des services, des enjeux politiques, stratégiques et financiers, et de sa proximité avec le Directeur.

Les « Responsables de pôle » ont eux été nommés « Chefs de service », ce poste étant plus en adéquation avec leurs responsabilités et leur position dans l'organigramme, à savoir directement sous la responsabilité du Directeur adjoint.

Des créations et évolutions

Le service « Techniques végétales » a été renommé « Nature et jardins », plus en phase avec les missions dévolues à ce service et en cohérence avec les enjeux politiques.

La réorganisation de la Direction est également passée par la transformation des secteurs clermontois en pôles de proximité (sauf pour le secteur « Sud » qui reste dans l'attente d'une réorganisation) et l'officialisation du rapprochement engagé depuis près de 2 ans entre le pôle « Val du Bédet » et le secteur



« Nord » de Clermont-Ferrand, avec la création du pôle « Val du Bédet - Clermont Nord ».

Un nouveau service a vu le jour « Moyens communs et assistance techniques aux pôles » permettant à la Direction d'assurer non seulement un suivi des astreintes sécurité voirie, des nombreux sites occupés par les agents de la DEPP, du parc informatique et de la téléphonie, mais aussi de proposer une assistance technique aux pôles en termes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation du programme de travaux.



Perspectives 2023

Gestion du départ du Directeur et recrutement d'un(e) nouveau(elle) Directeur(ice).

Mise en œuvre de la nouvelle gouvernance des crédits « espace public » avec l'enveloppe de solidarité et la programmation des travaux 2023 - 2025 en lien avec les communes.

Structuration du service administration générale avec la création de 3 pôles (RH, administration, comptabilité).

Travail sur les conventions de mutualisation, notamment celles concernant la viabilité hivernale.

Forte mobilisation prévue de la cellule Proxim'Cité avec le démarrage des travaux InspiRe et Réseau de Chaleur Urbain (RCU).

Mise en œuvre des actions de la Charte de l'arbre métropolitain.

Réflexion sur les modalités de tri sur l'espace public.

Participation à la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) sur la Ville de Clermont-Ferrand.

Pour aller + loin

Rendez vous sur clermontmetropole.eu, rubrique « Habiter, se déplacer ».

Gestion des déchets

La Direction de la gestion des déchets a pour missions :

- d'élaborer, mettre en œuvre et contrôler les projets et opérations liés à la collecte et à la valorisation des déchets ;
- d'assurer 4 collectes en porte à porte (déchets non recyclables, papiers et emballages, cartons des professionnels, biodéchets) ;
- d'assurer la collecte en apport volontaire des déchets non recyclables, des papiers et emballages, du verre (aérien, semi-enterré, enterré) ;
- d'assurer la collecte des encombrants à domicile sous certaines conditions ;
- de gérer et moderniser les 7 déchèteries sur son territoire pour accueillir les déchets qui ne sont pas collectés en porte à porte ;
- d'assurer des actions de communication et de sensibilisation sur la collecte, la valorisation et la prévention des déchets ;
- d'accompagner les habitants et les Directions de la Métropole dans l'optimisation de la gestion de leurs propres déchets (tri, valorisation ...) ;
- d'étendre et simplifier les consignes de tri.

Carte d'identité



Budget



Fonctionnement

37 754 689 €



Investissement

5 594 039 €

487 kg

de déchets
produits par an
par habitant



101 435

tonnes de déchets
collectés en porte à porte

360 000

passages en déchetterie



161
agents

Cat
égo
rie

A

3 agents

Cat
égo
rie

B

9 agents

Cat
égo
rie

C

149 agents

459

composteurs
partagés



737

colonnes à verre

468

animations de
sensibilisation
réalisées en 2022



Principaux faits marquants 2022



01

Campagne de communication

Afin d'inciter les usagers à mettre en œuvre différents éco-gestes (achat seconde main, tri des papiers/emballages, compostage), une campagne de communication a été lancée entre décembre 2022 avec pour thématique « Si nous ne faisons rien, nos enfants ne raconteront plus les mêmes histoires ».

02



Évaluation de la politique de collecte des déchets ménagers

En 2022, une évaluation du service de collecte des déchets ménagers a été réalisée. Celle-ci s'est appuyée sur 3 enquêtes :

- enquête de satisfaction téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de 600 ménages ;
- enquête de satisfaction auprès des 21 communes de la Métropole ;
- enquête auprès des agents de la collecte des déchets.

Proximité, relations aux territoires et aux usagers



Zoom Sur

Une nouvelle déchèterie à Gerzat

Dans le cadre du plan de rénovation des déchèteries de Clermont Auvergne Métropole, le choix a été fait de déplacer et de construire un nouvel équipement de dépôt et de gestion des déchets à Gerzat, afin de répondre aux besoins des habitants et artisans du territoire et de leur offrir un meilleur service. Adoptant une configuration «à plat», elle permet aux usagers de déposer leurs déchets directement au sol, ces derniers seront ensuite chargés dans les bennes par les agents de la déchèterie.

Cette déchèterie a été inaugurée le 14 octobre 2022.

Expérimentation d'une collecte de biodéchets en sacs sur la commune de Romagnat

Afin d'encourager au tri des déchets de cuisine et de table et faciliter leur collecte, une expérimentation a été menée sur la commune de Romagnat.

Ainsi, chaque foyer romagnatois jusqu'à présent équipé d'un bac à couvercle vert d'eau s'est vu remettre un bioseau d'une contenance de 10 litres et une dotation de 52 sacs en papier kraft (8 litres), permettant de couvrir une période estimée à 6 mois.

En cas de succès, l'extension de ce dispositif à l'ensemble du territoire métropolitain sera étudiée pour permettre de poursuivre collectivement les efforts en matière de tri des déchets organiques.



Engagement avec le VALTOM sur un Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Économie Circulaire (CODOEC)

Ce Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire répond à 3 axes :

- animer un projet et mobiliser des acteurs,
- développer l'économie circulaire sur son territoire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de ressource,
- connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux.



Perspectives 2023

Rédaction du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :

Celui-ci guidera les actions en matière de prévention des déchets sur la période 2024-2030 afin d'atteindre les différents objectifs en matière de déchets.

Dans ce cadre, une réflexion sera menée pour définir le champs d'intervention du service public de gestion des déchets ménagers et ses limites. Celle-ci aboutira à l'élaboration d'un règlement de collecte.

Développement de la collecte des biodéchets :

Les professionnels des « métiers de bouches » des zones artisanales et commerciales se verront proposer 1 à 2 collectes de biodéchets par semaine pour trier et valoriser leurs déchets de repas. Une enquête préalable sera réalisée pour définir leurs besoins.

Adaptation du service de collecte :

La transition entreprise sur la Métropole (projet InspiRe, réseau de chaleur, rénovation des réseaux d'eau...) impactera le service de collecte des déchets. Celui-ci devra réadapter son fonctionnement pour assurer une continuité de service pendant les travaux et coordonner les implantations de containers enterrés.

Pour aller + loin

Rendez vous sur clermontmetropole.eu, rubrique «Préserver, recycler».

Cycle de l'eau

La Direction du cycle de l'eau a pour missions :

- d'assurer le service public de l'eau potable (production, transport, distribution, facturation) ;
- d'assurer le service public de l'assainissement collectif (collecte, transport, traitement des eaux usées) ;
- de collecter et reverser les redevances eau et assainissement et taxes pour le compte de l'Agence de l'eau et de l'Établissement Public Loire ;
- de contrôler les systèmes d'assainissement autonome et suivre les travaux de mises aux normes des particuliers, dans le cadre du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
- de gérer les eaux pluviales dans l'objectif de réduction du risque inondation et d'atteinte du bon état des masses d'eau (GEMAPI) ;
- d'assurer le bon fonctionnement des poteaux incendie (alimentation, entretien du matériel) ;
- d'assurer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Carte d'identité



Budget

Assainissement (dépenses)



Fonctionnement

6 167 602 €



Investissement

37 396 140 €

Eau (dépenses)



Fonctionnement

6 841 300 €



Investissement

5 310 094 €



164
agents

Cat
égo
rie

A

14 agents

Cat
égo
rie

B

38 agents

Cat
égo
rie

C

111 agents

Hors
catégorie

1 agent

5 053

interventions de
maintenance préventive



8 km

de rivières renaturés



81 258

factures éditées

2 212

analyses de la qualité de l'eau



Principaux faits marquants 2022



01

100 ans de l'usine élévatoire
qui permet d'alimenter la
majorité de la ville de Clermont-
Ferrand et une bonne partie
de la ville de Cournon-d'Auvergne
à partir de 71 puits forés dans la
nappe alluviale de l'Allier.

02

**Préparation de la nouvelle
organisation de la station
d'épuration des 3 rivières**
suite aux travaux en cours
qui devraient se terminer
en 2025.



03



**Préparation de l'implantation
du service sur un site unique
à l'horizon 2025**

(rassemblement des équipes,
réflexions sur l'organisation...).

04



**Reprise en régie de la
compétence «eau»
sur la commune de
Beaumont**

représentant environ
3 300 abonnés
(exploitation du service,
intégration du SIG...).



05

**Reconduction de
l'accréditation COFRAC
pour le laboratoire des
eaux** suite à un audit réalisé
en décembre 2022.

Proximité, relations aux territoires et aux usagers



**Zoom
Sur**

Nouveau contrat territorial - renaturation du Bédât à Cébazat

Clermont Auvergne Métropole a signé un nouveau contrat territorial avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Ce nouveau contrat territorial intitulé « Rivières » 2023-2025 permettra la mise en place d'un financement à hauteur de 5 millions d'euros sur 3 ans de plusieurs projets (restauration des milieux aquatiques, continuité écologique, agriculture, animation et sensibilisation...). Cette signature fut l'occasion de visiter le chantier de renaturation du Bédât, au sein du domaine de la Prade à Cébazat.

Avancement du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

Le SDA de la Métropole doit permettre d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (2000), en particulier le « bon état des eaux et milieux aquatiques » en améliorant la qualité de l'eau, en réduisant les rejets d'eaux usées par temps de pluie et en optimisant la qualité des rejets après traitement.

Les objectifs du schéma directeur sont de fiabiliser l'acheminement des eaux usées vers la station d'épuration en cas de pluies de faible intensité (redimensionnement de collecteurs intercommunaux, réalisation de bassins de stockage-restitution...), sécuriser le fonctionnement du réseau d'assainissement (instrumentation des déversoirs d'orage, mise en place d'un nouveau logiciel de supervision des réseaux

d'assainissement, réalisation de 2 stations de mesure et d'alerte sur l'Artière et le Bédât...), améliorer le traitement des eaux usées et des boues sur la station d'épuration et les valoriser énergétiquement.



Bassin de stockage-restitution des Vergnes

Convergence du prix de l'eau

À partir du 1^{er} janvier 2023, le prix moyen pondéré de l'eau sur la Métropole va passer, de 3,29 € TTC/m³ à 4,06 € TTC/m³ (consommation de 120 m³). Cette augmentation permettra de faire face à l'explosion des coûts de l'énergie, de financer le programme d'investissement et de répondre à l'obligation d'égalité de traitement des usagers. Ce nouveau tarif restera inférieur à celui de la moyenne nationale 2020 à 4,30 € TTC /m³. Un travail a été réalisé en 2022 afin d'informer les usagers concernés (conférence de presse, vidéo pédagogique diffusée sur le site internet et les réseaux sociaux, document explicatif diffusé dans les boîtes aux lettres...). Une tarification solidaire est à l'étude pour 2023.



Perspectives 2023

Schéma directeur eau potable :

les études devraient être finalisées en 2023 avec l'élaboration d'un programme de travaux.

Tarification solidaire de l'eau :

la mise en œuvre d'une tarification solidaire courant 2023 prendra la forme d'une « allocation eau » automatique pour aider les ménages les plus précaires, en lien avec la CAF.

Poursuite du schéma directeur d'assainissement :

poursuite des travaux ou études nécessaires (collecteurs, bassins de stockage-restitution...), consolidation et développement de l'autosurveillance du réseau sur l'ensemble des communes gérées en régie par Clermont Auvergne Métropole.

Préparation sécheresse 2023 :

après un début d'année 2023 faible en pluviométrie (plus sec depuis 70 ans) la Direction du cycle de l'eau se prépare à une éventuelle sécheresse à l'été et l'automne 2023. Un Plan de Continuité d'Activité est mis en œuvre.

Pour aller + loin

Rendez vous sur clermontmetropole.eu, rubrique « Préserver, recycler ».



Retrouvez toute notre actualité sur :



ClrmntMetropole



clermontmetropole



clermontmetropole.eu



Clermont Auvergne Métropole

Contactez-nous :



Clermont Auvergne Métropole

64/66 avenue de l'Union-Soviétique

BP 231 63007 Clermont-Ferrand cedex 1



04 73 98 30 00



CLERMONTMETROPOLE.EU